

# Rapport d' Orientation Budgétaire

De l'année budgétaire 2024

Séance du Conseil d'Agglomération du 11 Décembre 2023

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE ..</b>	<b>5</b>
1.1. Un ralentissement de l'activité économique sous l'effet d'une inflation persistante.....	5
1.2. La situation financière du bloc communal en 2022 et les perspectives 2023 et 2024.....	8
1.3. Le contexte local .....	10
<b>2. LOI DE FINANCES 2024 (PRINCIPALES DISPOSITIONS).....</b>	<b>13</b>
2.1. Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (PLPFP).....	13
2.2. Dotations de l'Etat .....	14
2.3. Fiscalité.....	16
<b>3. LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>19</b>
3.1. Des recettes de fonctionnement dépendantes de l'inflation .....	20
3.2. Des dépenses de fonctionnement sous contraintes (inflation, réglementation) .....	25
3.3. Les orientations en matière d'investissement.....	28
3.4. Les grands équilibres .....	33
<b>4. LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>35</b>
4.1. Budget Transports et mobilités .....	35
4.2. Budget Assainissement.....	39
4.3. Budget Eau potable.....	41
4.4. Budget Zones d'activités économiques (ZAE).....	43
4.5. Budget Energies renouvelables .....	43
<b>5. LA GESTION DE LA DETTE.....</b>	<b>44</b>
5.1. L'évolution de la dette .....	44
5.2. Les caractéristiques de la dette .....	45
5.3. Les engagements de la CAN.....	47
<b>6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>49</b>
6.1. La structure et l'évolution des effectifs .....	49
6.2. Régime indemnitaire .....	51
6.3. Durée effective du temps de travail.....	51
6.4. L'évolution de la masse salariale.....	51

## INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire constitue autant une obligation réglementaire qu'un exercice de prospective politique et stratégique. En effet, préalable à l'adoption définitive du budget, cette discussion sur la stratégie financière et budgétaire s'inscrit dans un contexte général qui conditionne en grande partie la capacité à agir de la collectivité.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une inflation inédite depuis 40 ans avec des incidences significatives sur le budget des administrations publiques. Les tensions internationales génèrent des bouleversements dans l'économie mondiale et rendent difficile la construction budgétaire. En effet, les dépenses et les recettes dépendent de plus en plus de la conjoncture économique, particulièrement depuis la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour la CAN, les compensations fiscales représentent 50% des recettes fiscales totales contre 3% en 2020. Ces réformes fiscales ont aussi contribué à distendre le lien avec le contribuable local (ménages et entreprises) et à réduire l'autonomie fiscale de notre intercommunalité.

Depuis plusieurs années, le contexte financier des collectivités a été également marqué par de nombreux événements, porteurs de contraintes pour la construction budgétaire. Les collectivités doivent faire face à la forte inflation impactant les charges à caractère général et les marchés publics. L'évolution des coûts énergétiques, notamment carburants et électricité, est également fonction de la conjoncture internationale. La renégociation du marché du gaz en 2023 a permis de diminuer le coût global pour 2024 et 2025 sans toutefois revenir aux tarifs d'avant 2023. Les mesures de sobriété énergétique engagées en 2022 et renouvelées en 2023 et 2024 devront contribuer à limiter ces hausses.

Les collectivités ont dû par ailleurs prendre en charge les décisions nationales en matière de pouvoir d'achat des agents publics (hausses indiciaires, revalorisations catégorielles). Elles font face à la diminution des dotations de l'Etat depuis 2014 et aux réformes fiscales ne compensant pas systématiquement à l'Euro près les suppressions d'impôts locaux. Les investissements communaux sont aussi pénalisés par la hausse des taux d'intérêt d'emprunt et par le durcissement des financements externes.

Jusqu'ici la CAN a réussi dans ce contexte à maintenir ses grands équilibres financiers pour soutenir des investissements structurants, préparant l'avenir, pour aider les communes et les autres partenaires du territoire tels les bailleurs sociaux. Elle s'est appuyée sur une culture de gestion inscrite depuis longtemps dans son fonctionnement pour asseoir son rôle d'investisseur.

En 2024, la CAN entend poursuivre son action volontariste de développement du territoire. Le budget 2024 devra donc traduire des orientations fortes en matière de politiques publiques tout en poursuivant une stratégie de gestion financière reposant sur ce qui fait la force de la CAN : préservation de l'autofinancement, gestion rigoureuse des dépenses et maîtrise de l'endettement. En 2024, la transition écologique et le développement durable continueront à constituer des priorités d'action dans différents champs de politiques publiques : énergies renouvelables, préservation de la ressource, rénovation thermique des bâtiments mais aussi engagement en faveur d'une gestion raisonnée des déchets. A cet égard, l'exercice 2024 sera marqué par une volonté forte de consolider et d'orienter la politique des déchets vers des objectifs ambitieux en matière de prévention, d'économie circulaire et d'amélioration du service rendu aux usagers.

Enfin, en tant que premier partenaire des communes et porteur de solidarités entre ses membres, notre EPCI portera pour le budget 2024 une réflexion visant à mettre en place un fonds de concours dont la vocation est d'aider dans leurs projets les communes en ayant le plus besoin. Le montant de l'enveloppe financière moyennant un recalage de la PPI, les critères d'éligibilité et le calendrier opérationnel seront à définir collectivement courant 2024.

Sur 2024, la CAN va poursuivre ses grands projets concourant à l'attractivité du territoire illustrés par les investissements en matière d'enseignement supérieur, les aménagements pour améliorer la desserte et la mobilité décarbonée (Pôle gare ; nouveaux bus bio-GNV ; schémas cyclables..), les dispositifs de soutien à la transition énergétique à travers le PACT, le programme de rénovation des bâtiments (AP/CP en cours) ou encore des aides aux particuliers pour le remplacement de chauffages peu performant.

Enfin, en 2024, les démarches de coopérations et de mutualisations se poursuivront avec des incidences budgétaires pour la CAN et la Ville de Niort. La mutualisation à venir de la gestion des ressources humaines constitue un projet d'ampleur pour les deux collectivités qui se traduiront par des mécanismes financiers impliquant des variations en matière de dépenses de personnel et d'attribution de compensation.

\*  
\* \*

En somme, les orientations budgétaires traduisent une volonté collective de notre assemblée de porter des priorités budgétaires en adéquation avec nos stratégies politiques résumées ci-après :

- Accélérer les transitions écologiques et énergétiques dans nos différentes politiques publiques,
- Renforcer l'attractivité et la cohésion de notre territoire à travers une politique d'investissement ambitieuse,
- Maintenir la qualité des services publics pour les habitants de l'agglomération,
- Accompagner le changement de l'organisation de la CAN pour aller plus loin dans le conseil, l'ingénierie et l'accompagnement en faveur des communes.

## 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire tient compte d'informations et de données internationales, nationales et locales qui conditionnent de plus en plus les budgets de la collectivité.

### 1.1. Un ralentissement de l'activité économique sous l'effet d'une inflation persistante

#### 1.1.1. Vers une atonie de l'activité économique mondiale et nationale

La croissance de l'économie mondiale affaiblie en 2023 ne devrait pas rebondir en 2024. L'inflation toujours élevée et les politiques monétaires restrictives des pays industrialisés<sup>1</sup> pénalisent l'activité économique.

Pour endiguer une inflation élevée suite à la fin de l'épidémie du covid 19 et à la guerre en Ukraine, les banques centrales ont relevé fortement leurs taux directeurs (+450 points pour la BCE depuis juillet 2022). Le secteur financier a augmenté significativement ses taux de crédits enclenchant de fait une dégradation du marché immobilier et des investissements.

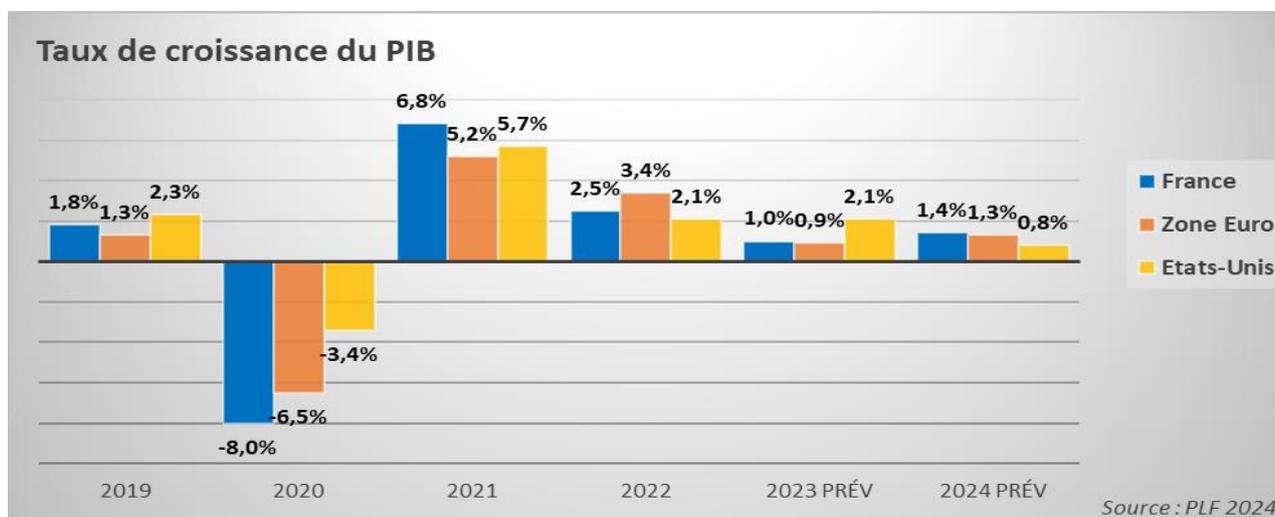
Les perspectives de croissance mondiale restent soumises à de nombreuses incertitudes : poursuite du conflit en Ukraine, tensions géopolitiques au Moyen Orient et ralentissement de la croissance chinoise.

Selon les prévisions de l'OCDE, la croissance mondiale devrait ralentir en 2024 (2,7% contre 3% en 2023 et 3,3% en 2022).

Dans la zone euro, sous l'effet du rééquilibrage du marché de l'énergie et d'un ralentissement de l'inflation, le Gouvernement prévoit un léger rebond de la croissance du PIB de +1,3% en 2024 contre +0,9% en 2023.

En France, la tendance sera la même puisque le Gouvernement prévoit dans son projet de loi de finances 2024 un taux de croissance du PIB de +1,4% contre +1% en 2023. La Banque de France est moins optimiste et présente dans sa dernière note de conjoncture une croissance stable du PIB +0,9% en 2023 et en 2024.

Avec le ralentissement de l'activité économique, selon la Banque de France, le taux de chômage de 7,2% fin juin 2023 augmenterait progressivement pour atteindre 7,8% de la population active fin 2025.

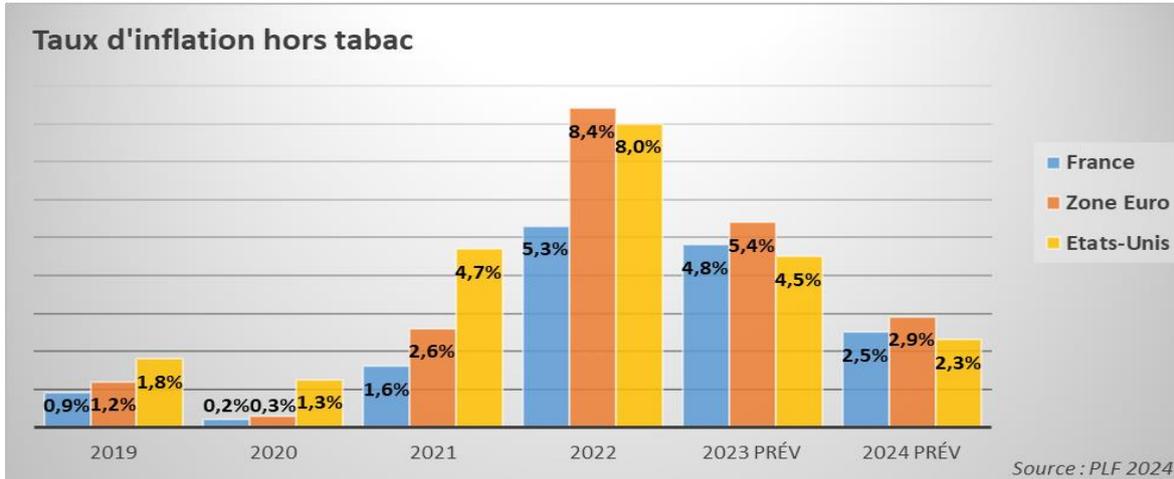


<sup>1</sup> À l'inverse de la politique expansionniste, les banques centrales augmentent les taux d'intérêts pour réduire la masse monétaire. Cette hausse des taux participe au ralentissement de l'économie et permet le contrôle des prix en ralentissant les dépenses des ménages et l'investissement des entreprises.

### 1.1.2. Un fléchissement du taux d'inflation engagé fin 2023 et devant se poursuivre en 2024.

Selon l'OCDE, l'inflation globale diminue mais résiste dans de nombreux pays du fait des tensions sur les coûts énergétiques et sur des marges élevées dans certains secteurs. Dans les pays du G20, l'inflation globale de 6% en 2023 passerait à 4,8% en 2024.

Dans la zone euro, les indices de prix à la consommation sont prévus à la baisse selon le Gouvernement de 5,4% en 2023 à 2,9% en 2024. Même orientation en France, le Gouvernement prévoit dans son projet de loi de finances un taux d'inflation hors tabac de +2,5% en 2024 contre +4,8% en 2023.

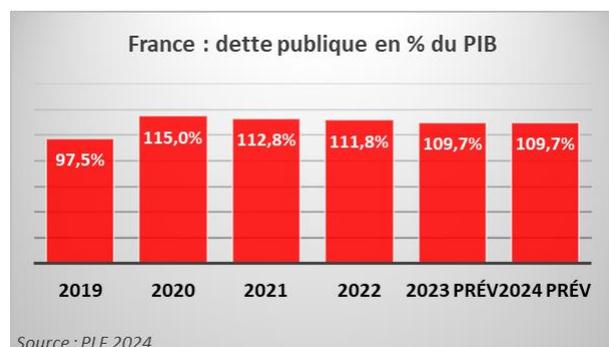
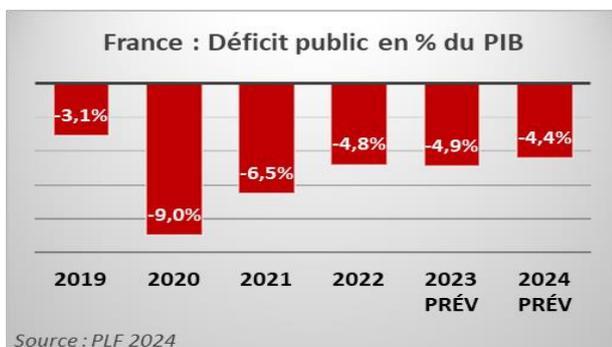


### 1.1.3. Vers une décreue du déficit public et une stabilité de l'endettement public

La crise sanitaire et le choc énergétique ont fortement affecté les finances publiques sous l'effet de la dégradation de l'économie et des mesures de soutien d'ampleur (subventions, baisses d'impôts, plans de sauvegarde...) à destination des entreprises et des ménages.

Le ralentissement de l'activité économique et la hausse des taux d'intérêt ne permettront pas au Gouvernement de diminuer son taux d'endettement public qui se stabilisera autour de 110% du PIB. Ce ratio pour la France est plus élevé que la moyenne de la zone euro qui se situe autour de 90% du PIB. Sous l'effet du léger rebond de la croissance attendue en 2024, le déficit public s'établira selon le Gouvernement à -4,4% en 2024 contre -4,9% en 2023.

Le ratio de dette publique au sens de Maastricht devrait se stabiliser autour de 110 % du PIB en 2023 et en 2024. Sur ce ratio, la part des administrations locales s'établira 8,9% en 2024.



Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023 prév	2024 prév
PIB en Md€	2 355	2 303	2 501	2 639	2 818	2 931
Dette publique	2 296	2 648	2 821	2 950	3 091	3 215

La présentation du budget de l'Etat en une section de fonctionnement et une section d'investissement (source PLF 2024) met en évidence l'ampleur du déficit budgétaire :

Budget de l'Etat en milliards d'€	PLF 2024
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>362,7</b>
<i>dont Impôts et taxes</i>	345,1
<i>dont autres recettes</i>	17,6
<b>- Dépenses de fonctionnement</b>	<b>418,6</b>
<i>dont charges à caractère général</i>	67,7
<i>dont dépenses de personnel</i>	153,5
<i>dont dépenses de gestion courante</i>	138,1
<i>dont reversements de recettes pour l'UE</i>	21,6
<i>dont reversements de recettes pour les collectivités</i>	37,7
<b>= Autofinancement de gestion</b>	<b>-55,9</b>
<i>- Intérêts de la dette</i>	52,2
<b>= Autofinancement brut</b>	<b>-108,1</b>
<i>- Remboursement du capital de la dette</i>	162,9
<b>= Autofinancement net</b>	<b>-271,0</b>
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>28,8</b>
<i>+ Autres dépenses financières</i>	0,2
<i>- Recettes d'investissement hors dette</i>	14,9
<b>= Besoin de financement des investissements</b>	<b>14,1</b>
<i>- Autofinancement net</i>	<b>-271,0</b>
<b>= Emprunt d'équilibre</b>	<b>285,1</b>

Ce contexte des finances publiques doit être pris en compte dans les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération car des incertitudes demeurent :

- **Sur l'évolution des tensions internationales et de leurs conséquences sur la croissance économique et l'inflation.** Ces deux derniers éléments conditionnent en grande partie la trajectoire des recettes de la CAN (TVA notamment) et impactent ses dépenses : hausse des prix et des services, mesures salariales compensatoires.
- **Sur la soutenabilité de l'investissement local :** des taux d'emprunt élevés, un resserrement des financements de nos partenaires, de plus en plus sélectifs,
- **Sur l'autonomie financière des collectivités :**
  - Au niveau de leurs recettes avec la suppression de deux taxes locales (TH, CVAE) remplacées par une fraction de TVA nationale versée par l'Etat et dépendante de la conjoncture nationale.
  - Au niveau de leurs dépenses : le contrat de confiance limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement finalement retiré de la loi de finances 2023 devrait être adopté dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 sans sanction à ce stade mais nécessitant à l'avenir de la prudence de notre part.

**1.2. La situation financière du bloc communal en 2022 et les perspectives 2023 et 2024**

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, la situation financière des collectivités s'est améliorée en 2021 et en 2022. Le contexte géopolitique sus-évoqué auquel s'ajoute une crise du logement pourraient contrecarrer cette tendance, limitant les ressources à venir (droits de mutation en baisse ; moindre dynamisme de la CFE ; évolution limitée des bases physiques de la TFB). Également, la hausse des taux d'intérêt renchérit le coût des investissements particulièrement attendus pour la transition écologique, le développement des mobilités décarbonées et les aménagements des centre-bourgs.

**1.2.1. Année 2022 : comme en 2021, les collectivités locales ont profité de la reprise économique post covid<sup>1</sup> dans un contexte inflationniste à partir du second semestre.**

L'année 2022 a confirmé les tendances, déjà observées en 2021, d'une trajectoire financière plutôt exemplaire avec une progression de l'autofinancement brut de **+5,1% en 2022 après +10% en 2021**.

**Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +6,1% par rapport à 2021** sous l'effet de la hausse des prix sur les achats de biens et services (+10%) et des augmentations de la masse salariale (+5,3%) suite à l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et des revalorisations catégorielles.

**Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont augmenté de +5,9% en 2022 après une progression de +4,3% en 2021.**

Les réformes sur la fiscalité locale engagées en 2021 (suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales-THRP- et diminution de 50% des bases fiscales des établissements industriels) n'ont pas cassé la croissance continue des recettes fiscales (+6,2% en 2022 après +1,5% en 2021). La revalorisation réglementaire des valeurs cadastrales de +3,4% en 2022 explique en partie l'augmentation. Les autres facteurs concernent l'évolution physique des valeurs cadastrales notamment sur la CFE avec le rebond économique post-covid, l'augmentation du nombre d'intercommunalités ayant instauré la taxe GEMAPI et l'augmentation des taxes liées à l'activité touristique (taxe de séjour +63%, taxe sur les produits des jeux +85% et taxes sur les remontées mécaniques : +690%)

Les recettes de service et du domaine ont poursuivi leur remontée engagée en 2021 (+10,2% après +11,6% en 2021) après une année 2020 marquée par la fermeture d'équipements publics.

Les dépenses d'investissement hors dette poursuivent leur hausse engagée en 2021 (+9,3% en 2022) sous l'effet de rattrapage après l'arrêt des chantiers en 2020, de l'inflation sur les coûts de construction et des mesures de l'Etat dans le cadre d plan France Relance.

En conséquence, malgré une progression de l'encours de dette du bloc communal de +1,7% en 2022 (120Md€), **l'autofinancement net augmente de +5,8% en 2022 après +14,7% en 2021. La durée de désendettement du bloc communal diminue pour atteindre 4,7 années (4,9 années en 2021).**

<sup>1</sup> Rapport des finances publiques locales 2023, fascicule 1 Cour des comptes – juillet 2023

### **1.2.2. L'année 2023 : Vers une diminution de l'autofinancement du bloc communal<sup>1</sup> à confirmer cependant après l'arrêt des comptes**

L'année 2023 est marquée par la poursuite de l'inflation et la hausse des prix de l'énergie suite aux tensions géopolitiques internationales.

Selon une étude de la Banque postale publiée en septembre 2023, l'autofinancement brut du bloc communal diminuerait de -2,1% en 2023 sous l'effet d'une croissance plus forte des dépenses de fonctionnement (+6,8%) par rapport aux recettes (+5,2%).

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont prévus à la hausse : les charges à caractère général augmenteraient de +9,5% en 2023 sous l'effet de l'inflation sur les achats de matières et fournitures et des dépenses énergétiques malgré les mesures gouvernementales (bouclier tarifaire et amortisseur électricité). Les frais de personnel progresseront de +5,1% suite aux mesures gouvernementales relatives aux revalorisations du point d'indice en 2022 et en 2023. Les dépenses d'intervention devraient augmenter de +5,9% sous l'effet décalé de l'inflation comme par exemple les contributions obligatoires aux SDIS et les subventions aux associations.

Quant aux recettes de fonctionnement, selon la Banque postale, leur progression avoisinerait +5,2% en 2023. Cette croissance est poussée par une dynamique fiscale forte de +6,4% sous l'effet conjugué de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels (+7,1%) et de la hausse des taux sur la taxe foncière bâtie (+2,6% en moyenne nationale pour les communes et +4,6% pour les EPCI). Les recettes tarifaires augmenteront de +4,9% en raison d'une revalorisation des tarifs en lien avec le coût des services.

La hausse des investissements du bloc communal devrait se poursuivre pour 2023 (+9,8%) dont une partie de la dynamique tient compte de l'augmentation des indices de construction. Ces investissements seront financés par un recours à l'emprunt également en augmentation de +4,3%.

La diminution de l'autofinancement brut (-2,1%) et la hausse des remboursements d'emprunt (+1,1%) dégraderont mécaniquement l'autofinancement net de -4,7% en 2023 par rapport à 2022.

Ces perspectives financières, plutôt pessimistes de la part des analystes de la Banque postale, resteront à confirmer après l'arrêt définitif des comptes 2023.

### **1.2.3. L'année 2024 : hausse des dépenses contraintes et incertitudes sur les perspectives financières**

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une période de crises successives : pandémie sanitaire, crise énergétique, inflation, tensions internationales dont les répercussions sur les budgets locaux sont encore incertaines.

La crise énergétique liée à la guerre en Ukraine semble atténuée. Bien que les prix de l'électricité restent à un niveau élevé et augmentent en 2024, ceux du gaz tendent à baisser. De fait, les principaux dispositifs d'aides gouvernementales (filet de sécurité, amortisseur électricité) ne seront pas reconduits en 2024. En revanche, l'actualité de la crise au Proche-Orient laisse planer un doute sur l'évolution des prix des carburants en Europe.

<sup>1</sup> Note de conjoncture des finances locales de la Banque Postale – septembre 2023

Côté inflation, le Gouvernement prévoit un ralentissement en 2024. Les taux d'intérêts bancaires pourraient aussi se stabiliser voire s'infléchir légèrement à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2024. Selon les projections de la presse spécialisée, les taux d'intérêts aujourd'hui autour de 4% pourraient être ramenés fin décembre 2024 à 3,3% sur une durée d'emprunt de 25 ans.

Les dépenses de personnel augmenteront sous l'effet en année pleine des augmentations indiciaires nationales et de l'éventuel versement de la prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat et de l'actualisation obligatoire du RIFSEEP.

Les recettes fiscales bénéficieront d'une dynamique importante avec la revalorisation des bases foncières autour de +5% hors locaux professionnels. En revanche, les DMTO devraient diminuer suite à la baisse des transactions immobilières dans le contexte des taux élevés d'emprunt.

L'accentuation des conséquences liées au dérèglement climatique et le choc énergétique ont aussi mis en évidence la nécessité pour les collectivités locales d'investir massivement vers la transition écologique dans toutes leurs compétences. Pour aider les collectivités à investir dans la transition écologique, le Parlement a reconduit dans la loi de finances 2024 le fonds vert d'aides à l'investissement doté de 1,1 Md€.

Côté investissement, l'Etat prévoit une relance des projets des collectivités en rehaussant l'enveloppe du FCTVA de 400 millions d'€. La dégradation prévisionnelle de l'autofinancement des collectivités et des taux d'intérêt bancaires encore élevés pourraient toutefois ralentir cette dynamique.

La transition écologique ne pourra pas se faire sans les investissements des collectivités locales dont la commande publique représente 70% des investissements en France pour un endettement total inférieur à 10% de la dette nationale publique.

### 1.3. Le contexte local

Le contexte local examine les enjeux socio-économiques de notre territoire et revient également sur la situation financière de notre ensemble intercommunal (communes et CAN) connue fin octobre 2023.

#### 1.3.1. Une activité économique locale dynamique mais des incertitudes pour l'avenir

Selon la note de conjoncture de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres (septembre 2023), la reprise de l'activité économique en Deux Sèvres se situe à un niveau correct au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 mais une dégradation des carnets de commande et de la fréquentation est attendue par les chefs d'entreprise en cette fin d'année et sur 2024.

**Le chiffre d'affaires des entreprises Deux-sévriennes a progressé de +11% entre juin 2023 et juin 2022. Dans le même temps, les investissements ont augmenté de +14,5%. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) a diminué de -8% sur la période.**

Toujours selon la note de conjoncture de la CCI, le moral des chefs d'entreprises en Deux-Sèvres est qualifié de "plutôt confiant". Près de 81% des entrepreneurs sont confiants pour leur entreprise mais 57% d'entre eux sont plus pessimistes sur les perspectives économiques nationales.

Les principales difficultés rencontrées par les entreprises concernent à 52% l'inflation sur les matières premières, à 30% la baisse de la demande et à 26% la hausse des coûts énergétiques.

Côté emploi, dans notre Département, le taux de chômage se stabilise autour de 5,1% de la population active (toutes catégories confondues) au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 en baisse de -0,2 points sur un an. Ce taux reste nettement en dessous du taux national métropolitain (6,9%) et du taux régional (6,2%).

Les entreprises comme les collectivités locales rencontrent des difficultés de recrutement. Selon la CCI, au 1<sup>er</sup> semestre 2023, 75% des entreprises ont connu ces difficultés et 49% des entreprises sont toujours concernées par des besoins de recrutement.

### 1.3.2. Une convergence continue dans l'évolution de l'autofinancement<sup>1</sup> entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres

**Globalement, sur la période, les comptes des communes de la CAN présentent une augmentation du taux d'autofinancement brut et net des budgets principaux 2022 après une stabilité observée entre 2017 et 2021.**

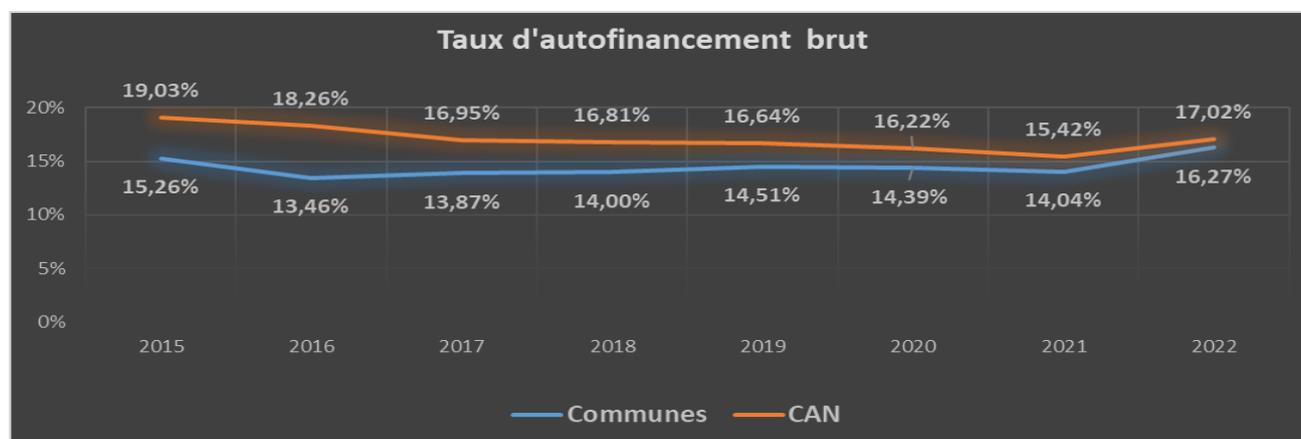
En 2022, l'autofinancement brut de l'ensemble des communes a progressé de +17% par rapport à 2021. Elles ont bénéficié de la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation (+3,4%) et les recettes de services ont aussi progressé de +4,2% après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire. Ces évolutions leurs ont permis de financer les conséquences de l'inflation et la hausse des dépenses de personnel (+4%) notamment l'augmentation indiciaire des agents communaux. Les charges financières diminuent de -4,3% consécutivement au désendettement des finances communales constaté depuis 2016 (cf ci-dessous le graphique sur l'évolution de la durée de désendettement).

Quant aux dépenses d'investissement communales, elles ont globalement diminué de -7,4% entre 2022 et 2021.

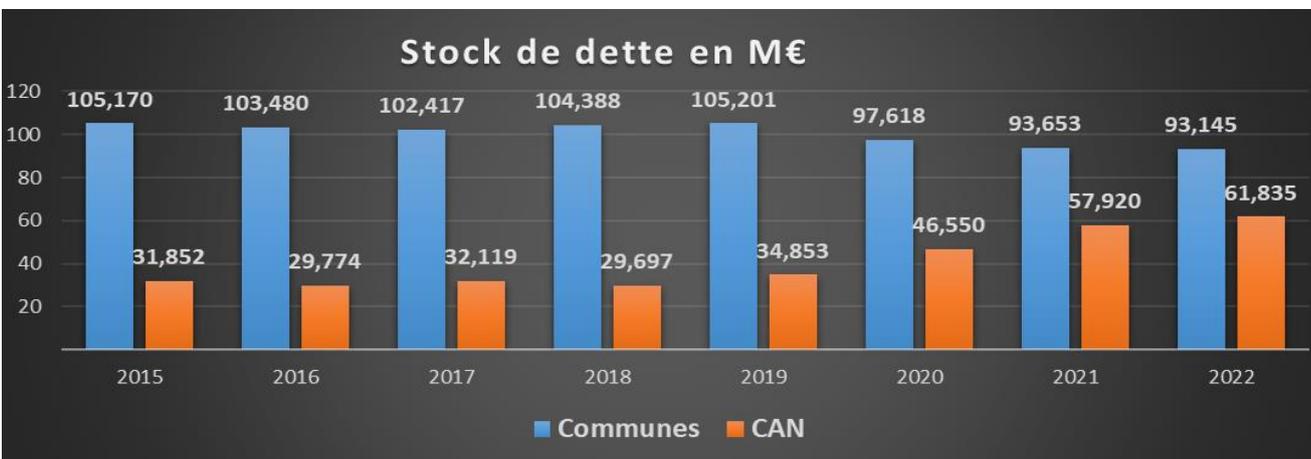
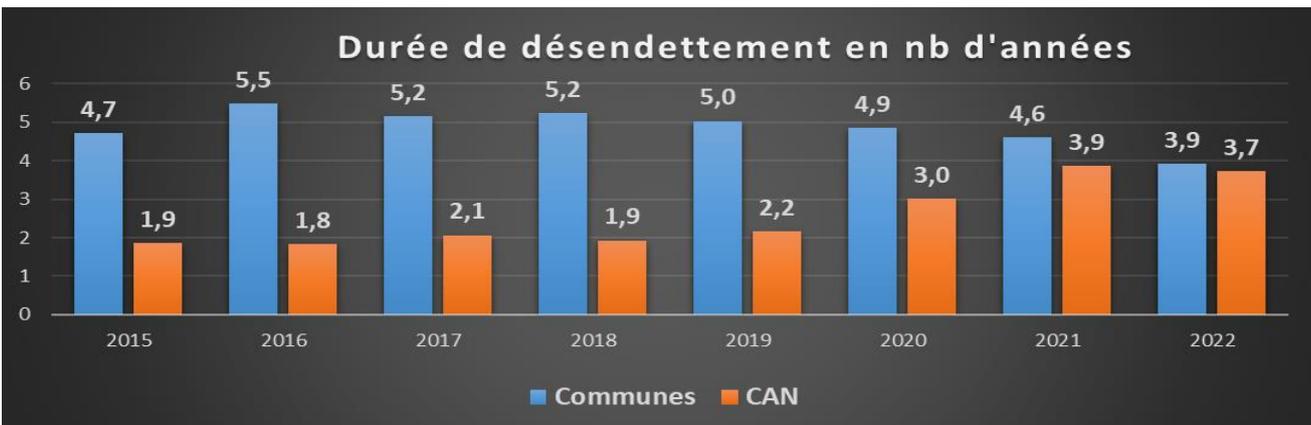
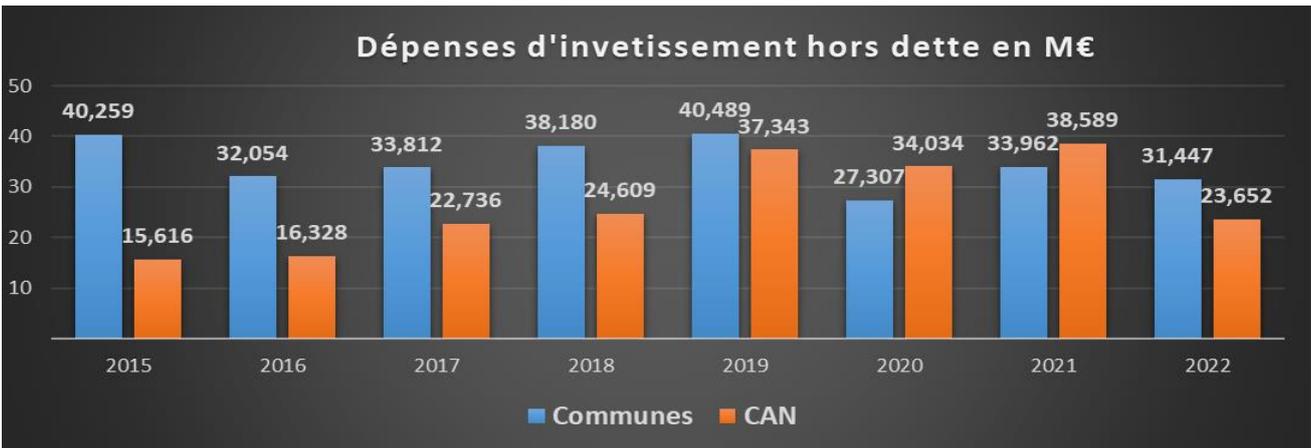
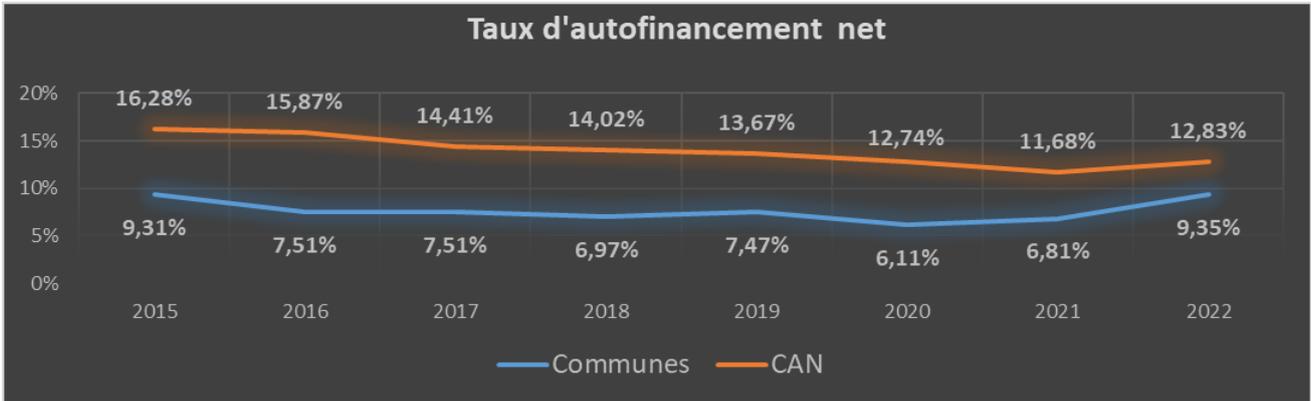
La tendance est identique pour la CAN qui a profité d'une évolution exceptionnelle de la TVA (+9,6%) en 2022.

Côté dépenses, la CAN poursuit l'élargissement de ses champs d'intervention contribuant ainsi à la dynamique de ces dernières sur ses compétences (culture, sports, tourisme, urbanisme ou encore enseignement supérieur). Les dépenses d'investissement de la CAN en 2022 sont revenues à un rythme plus conforme à sa capacité technique à faire après trois années d'investissements massifs.

L'évolution des principaux indicateurs financiers 2015-2022 du budget principal de la CAN et du total des budgets principaux communaux est présentée dans les graphiques ci-dessous.



<sup>1</sup> Autofinancements des budgets principaux issus des comptes nationaux de la DGFIP



Source Comptes administratifs des budgets principaux

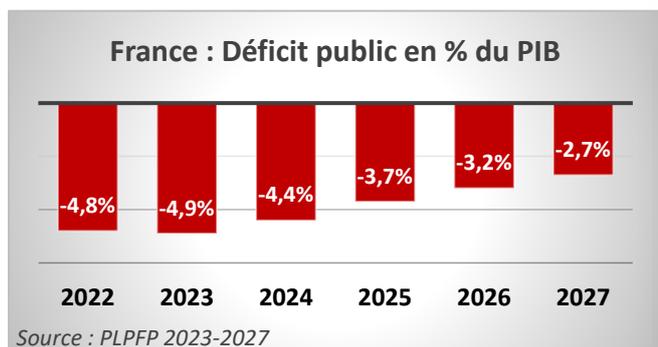
## 2. LOI DE FINANCES 2024 (PRINCIPALES DISPOSITIONS)

*Les dispositions présentées sont celles connues début novembre 2023 concernant les collectivités locales et plus particulièrement le bloc communal.*

Le Parlement va adopter fin décembre 2023 le projet de loi de finances (PLF) 2024 qui comprend de nombreuses mesures impactant les finances locales : des dotations en hausse, la sortie des dispositifs d'aides exceptionnelles aux collectivités face à la crise énergétique hors bouclier tarifaire et une hausse réglementaire de la base des impôts fonciers pour les ménages en raison de l'inflation estimée fin octobre à +4,5%. Joint à la loi de finances 2024, le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui avait fait l'objet d'un rejet des Parlementaires l'an passé est de nouveau soumis à leur approbation.

### 2.1. Projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (PLPFP)

Le projet de loi adopté via l'article 49-3 fixe les objectifs d'équilibre financier à l'horizon 2027. Cette trajectoire repose sur une maîtrise des dépenses publiques et les collectivités locales contribueront à l'effort de réduction du déficit et de l'endettement public.



Le PLPFP plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement au taux d'inflation de l'année même diminuée de 0,5 point.

**La trajectoire des dépenses de fonctionnement pour les collectivités est la suivante :**

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses de fonctionnement	+4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Contrairement à l'an passé, **aucune sanction ou mesure contraignante contre les collectivités qui ne respecteraient pas l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement ne figure dans ce projet de loi.** Les conditions d'application seront précisées par décret. Selon les critères établis l'an passé lors des discussions sur le projet de loi présenté puis refusé par l'Assemblée nationale, ce sont environ 460 collectivités locales qui seront concernées dont la CAN et la ville de Niort (dépenses réelles de fonctionnement du budget principal supérieures à 40 M€).

## 2.2. Dotations de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat (54,9Md€) évoluent à la hausse (+1,25Md€) dans la PLF 2024 par rapport à la loi de finances 2023.

### 2.2.1. La Dotation globale de fonctionnement

La DGF ne sera pas indexée sur l'inflation comme le demandaient les associations des collectivités mais elle augmentera de +320 M€ au niveau national dont **+150 M€ seront ajoutés à la DSR, +140 M€ affectés à la DSU et +30 M€ pour la dotation d'intercommunalité**. Ces augmentations seront affectées au financement de la péréquation sans effet à prévoir pour la CAN.

**Le montant prévisionnel du FCTVA progressera de +404 M€ en 2024** sous l'effet de l'augmentation attendu des investissements des collectivités et de la réintégration dans l'assiette éligible des aménagements de terrains.

Enfin, **la dotation biodiversité augmentera de +58,4 M€ pour la porter à 100 M€ en 2024** et comprendra une dotation de soutien aux communes compensant les aménités rurales (eau, biodiversité, paysages qui représentent des externalités positives dont les coûts ne sont pas toujours pris en compte par les politiques sectorielles de l'Etat).

### 2.2.2. DETR et DSIL

Les montants de ces deux dotations restent stables en 2024 : 1,046 Md€ pour la DETR et 0,570 Md€ pour la DSIL. Dans le prolongement de la loi de finances 2023, les Préfets tiendront compte du caractère écologique des projets pour fixer le taux de subventionnement.

### 2.2.3. Fonds d'accélération de la transition écologique (fonds vert)

Le fonds vert s'élèvera en 2024 à 1,1 Md€ de crédits de paiements. Il sera affecté principalement sur :

- La rénovation énergétique des écoles à hauteur de 500 M€,
- Les territoires d'industrie à hauteur de 100 M€,
- Les autorités organisatrices de la mobilité en milieu rural à hauteur de 30 M€.

Le fonds continuera d'être réparti sur les actions suivantes :

- **Action « Performance environnementale »** : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, particulièrement les écoles, la collecte et la valorisation des biodéchets, l'éclairage public.
- **Action « Adaptation des territoires au changement climatique »** : cette action prolonge un ensemble de mesures destinées à la prévention des risques naturels et l'adaptation des territoires au changement climatique (recul du trait de côte, renaturation en ville pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains).
- **Action « Amélioration du cadre de vie »** : Soutien des projets de sobriété en matière de mobilité (covoiturage), de foncier (recyclage des friches, restructuration des locaux d'activité), ainsi que le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE).

### 2.2.4. Budgets verts et dettes vertes

La loi de finances 2024 prévoit de rendre obligatoire une annexe budgétaire au compte administratif ou compte financier unique intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » à compter de 2024 et pour les budgets primitifs 2025. Il s'agira de retracer les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement aux objectifs de transition écologique de la France. Cette obligation concerne les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements.

A titre facultatif, une autre annexe intitulé "État des engagements financiers concourant à la transition écologique" permettra aux mêmes collectivités d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements répondant à des objectifs environnementaux.

### **2.2.5. Le bouclier tarifaire sur l'électricité est prolongé en 2024**

Le bouclier tarifaire sur l'électricité est reconduit pour les petites communes (moins de 10 agents, moins de 2M€ de recettes, ayant contractualisé une puissance inférieure à 36kVa et éligibles aux tarifs réglementés). La hausse des tarifs sera limitée à +15% en moyenne. Les autres dispositifs : « l'amortisseur électricité » et « filet de sécurité » ne sont pas reconduits. L'arrêté fixant le montant définitif du « filet de sécurité » publié le 13 octobre 2023 montre que 2 942 communes et EPCI ont bénéficié du dispositif, loin des 22 000 collectivités annoncées par le Gouvernement. Dans les Deux Sèvres, une cinquantaine de collectivités ont perçu une aide dont 11 communes de la CAN.

### **2.2.6. Communes nouvelles**

Afin d'encourager un nouveau mouvement de regroupement de communes, le PLF prévoit l'instauration à compter du 1er janvier 2024 d'une dotation en faveur des communes nouvelles regroupant moins de 150 000 habitants l'année suivant la création.

Cette dotation incitative distincte de la DGF sera composée de deux parts :

- Une part dite de garantie protégeant contre toute baisse de la DGF
- Une part dite d'amorçage de 10€/habitant pendant les 3 premières années d'existence.

Cette dotation spécifique sera financée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (8 M€).

### **2.2.7. Réforme des redevances des agences de l'eau reposant sur quatre principes :**

- Création d'une redevance sur la consommation d'eau potable, due par les usagers en fonction de leur consommation et de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, dues par les collectivités, déterminées en fonction du taux de fuite sur le réseau et de la programmation d'actions visant à améliorer la performance des réseaux. Ces trois taxes se substituent aux redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.
- Relèvement du tarif de la redevance pour pollution diffuse portant sur les produits phytopharmaceutiques.
- Relèvement des tarifs plafonds et imposition de tarifs seuils pour la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, dans un objectif d'incitation à un meilleur comptage des prélèvements et d'une tarification pollueuse-payeur plus marquée.
- L'encadrement tarifaire et les tarifs de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés sur l'inflation.

Cette réforme s'inscrit dans le prolongement du Plan eau du Gouvernement, et vise à adapter la fiscalité aux enjeux environnementaux, en renforçant les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2025. A ce stade, il est difficile d'identifier les incidences pour la CAN. Les services compétents y reviendront courant 2024 si la réforme est définitivement adoptée.

## 2.3. Fiscalité

### 2.3.1. Report de la suppression de la CVAE

La loi de finances 2023 avait prévu, d'une part, la diminution de moitié du taux de la CVAE de 1,75% à 0,75%, et d'autre part, le transfert de cette recette des EPCI directement dans les caisses de l'Etat à compter de 2023. Elle prévoyait aussi la suppression totale de la CVAE résiduelle en 2024 dans le cadre de la diminution des impôts de production.

Depuis, le ralentissement de la croissance économique et les objectifs de réduction des déficits publics amènent le Gouvernement à reporter cette suppression qui s'échelonne sur 4 ans jusqu'en 2027. Ce report n'a aucune incidence sur les finances de la CAN.

Sur 2023, les collectivités sont compensées par deux parts :

- Une fraction de TVA nationale égale à la moyenne de la CVAE sur les années 2020 à 2023.
- Une seconde part liée à la dynamique annuelle de TVA versée dans un fonds national.

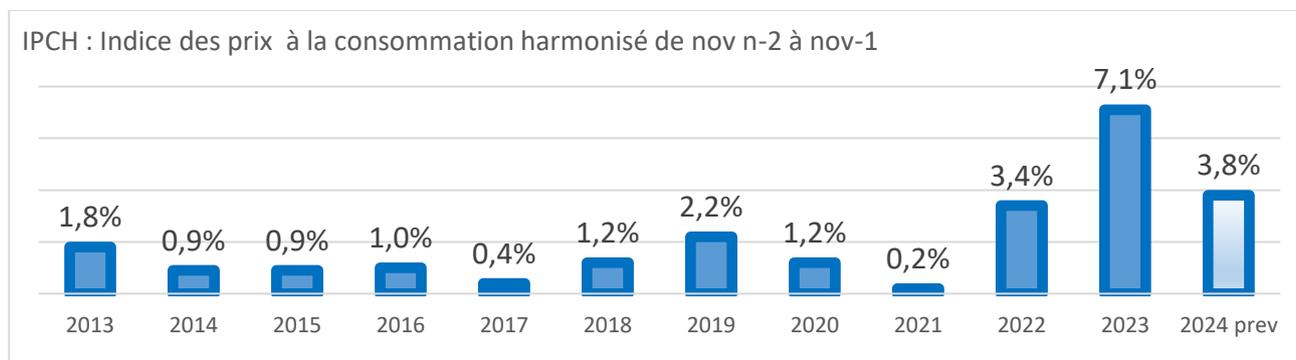
La répartition de ce fonds entre les collectivités n'est pas encore arrêtée et fait encore l'objet de discussions. Cependant, elle devrait s'effectuer en fonction des bases foncières de CFE (1/3) et des effectifs salariés (2/3).

*Au regard des recettes de CVAE perçues sur notre territoire depuis 2012 (qui a remplacé partiellement la taxe professionnelle), la suppression de la CVAE désavantage la CAN. En 2023, nous percevrons 14,900M€ de TVA en compensation de la CVAE, soit 0,700M€ de moins que le montant de la CVAE estimé par la direction des finances à 15,600M€.*

### 2.3.2. Revalorisation réglementaire des valeurs locatives et progression attendue des recettes de TVA

Pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, la revalorisation annuelle des valeurs locatives est assise sur le taux d'inflation (IPCH) constatée sur un an au 1<sup>er</sup> décembre de l'année précédente. **Pour 2024, l'hypothèse retenue pour la préparation budgétaire de la CAN correspondant au taux d'IPCH prévu par l'INSEE fin novembre de +3,8%.**

Cette revalorisation s'appliquera sur les bases fiscales 2024 des locaux d'habitation soumis à la taxe foncière des propriétés bâties, à la TEOM, à la TH sur les résidences secondaires et sur les bases de CFE des locaux industriels (CFE).



L'évolution des valeurs locatives des locaux professionnels (hors industrie) à prévoir pour 2024 est estimée fin octobre à +1% (augmentation des loyers constatés en décembre n-2<sup>1</sup>). Les établissements, soumis à la base minimum de CFE, verront leur cotisation augmenter de +2,5% (évolution prévisionnelle des prix à la consommation des ménages 2024 hors tabac).

<sup>1</sup> Donnée transmise par les services de la DGFiP début décembre pour application l'année suivante

La dynamique de TVA attendue par le Gouvernement est de +4,5% pour 2024 par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023. Cette trajectoire est régulièrement réévaluée en cours d'année. **L'Agglomération a choisi une hypothèse de croissance plus prudente que celle de l'Etat (+2,5%).** Cette dynamique impactera les montants 2024 de la compensation de la THRP et de la CVAE.

### **2.3.3. Un nouveau dispositif zoné (FRR) « France ruralités revitalisation »**

A compter du 1er juillet 2024, le PLF prévoit que ce dispositif fusionne les mesures existantes en matière d'attribution d'exonérations fiscales : Les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR) et les bassins d'emploi à redynamiser (BER). Ce nouveau zonage sera apprécié au niveau intercommunal et non plus communal, en fonction de la densité de population et du revenu disponible par unité de consommation.

S'agissant des autres dispositifs zonés concernant la CAN, le PLF 2024 proroge les zones d'aide à finalité régionale jusqu'en 2027 et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville jusqu'en 2024 afin de prendre en compte la nouvelle définition des contrats de ville devant intervenir avant le 31 mars 2024.

### **2.3.4. Exonération de Taxe foncière bâtie sur des logements sociaux anciens**

Une **exonération de droit** de la taxe foncière bâtie pour les logements sociaux anciens achevés **depuis au moins 40 ans ou 10 ans (discussion en cours) et faisant l'objet d'une rénovation de performance énergétique** est instaurée par le PLF en cours de discussion.

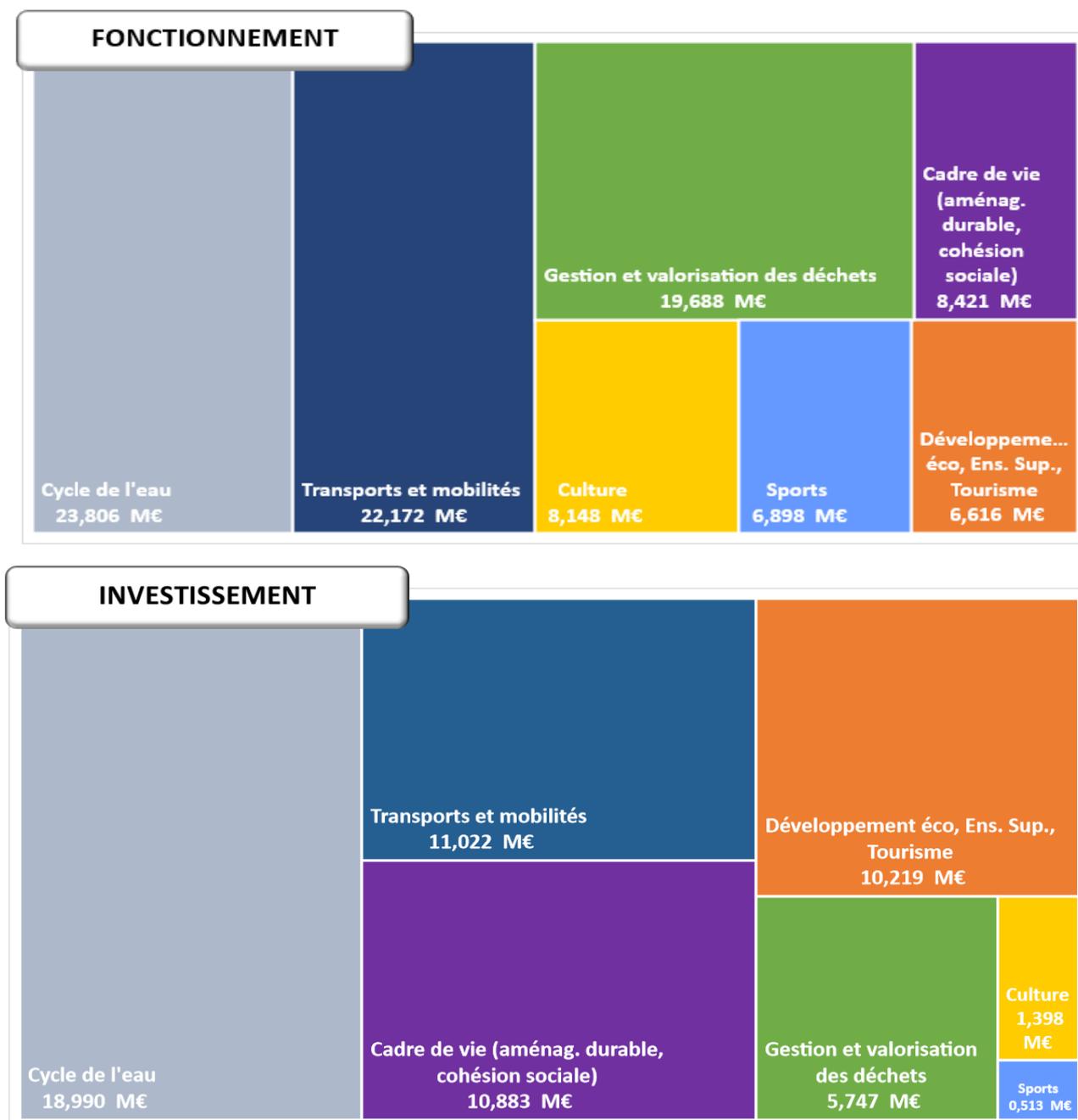
La durée d'exonération toujours en discussion portera sur 15 ou 25 ans.

Pour être éligible à cette exonération, la performance énergétique des logements doit passer d'un classement en « F » ou « G » avant travaux à un classement en « B » ou « A » après travaux.

Ces travaux d'amélioration énergétique doivent également s'accompagner d'une mise aux normes d'accessibilité, de sécurité d'usage et de qualité sanitaire.

**Bien qu'à faible impact potentiel pour la CAN, la mise en place de cette exonération de droit ne devrait pas faire l'objet d'une compensation par l'Etat.**

Avant de présenter les orientations 2024 pour chacun des budgets, il est proposé une vision synoptique des enjeux financiers des grandes politiques publiques portées par la CAN. L'ensemble des montants indiqués portent sur les seules écritures réelles des budgets et intègrent au sein de chaque politique les moyens associés et les dispositifs mis en œuvre.



Les orientations d'élaboration de nos budgets respectent les principes de travail suivants :

- **La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement** via une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée notamment dans le cadre défini de nos politiques publiques.
- **La préservation de nos capacités d'investissement** pour le territoire au travers d'une programmation pluriannuelle soutenable et articulée autour d'enjeux prioritaires pour nos communes : la solidarité intercommunale au travers de la poursuite du PACT ainsi que le portage de projets structurants en matière d'aménagement du territoire.

### 3. LE BUDGET PRINCIPAL

Malgré son exposition aux tensions énergétiques sur les équipements culturels et sportifs mais également au renchérissement des conditions d'exploitations des déchets (carburant pour la collecte, coût du traitement), notre collectivité, est parvenue à contenir la diminution de son autofinancement.

En s'appuyant sur une méthode (assise sur un suivi régulier de la consommation des crédits) et des choix de gestion forts (comme la constitution de provisions dans les moments favorables par exemple), la Communauté d'Agglomération du Niortais poursuit ses objectifs stratégiques d'investissement pour le développement de notre territoire.

En synthèse :

1. **L'évolution des recettes de fonctionnement** est fortement dépendante du taux d'inflation qui sert de base de référence à l'augmentation réglementaire des bases fiscales et à la dynamique nationale de la TVA. En 2022, notre autofinancement a bénéficié de la dynamique fiscale inattendue sur la TVA. En 2023, la réévaluation à la baisse de la trajectoire de ce produit de compensation a une incidence pour les finances de la CAN (perte de dynamique projetée de +5,1% à +3,7%, soit -0,289M€ de recettes). Pour 2024, la dynamique des recettes devrait tendanciellement s'infléchir.

Concernant la DGF, sa décroissance continue de -2,5% en moyenne historique annuelle sert de variable d'ajustement pour financer la péréquation nationale.

Notre ensemble intercommunal est devenu **inéligible au FPIC en 2022**. Le rang d'éligibilité de la CAN s'éloigne chaque année, compte tenu des critères financiers retenus pour son bénéfice.

2. **Concernant les dépenses de fonctionnement**, leur évolution est marquée par l'augmentation des prix sur l'entretien des bâtiments, l'électricité, et le coût des prestations services en général et l'impact des décisions nationales sur les salaires (augmentation du point d'indice, revalorisations catégorielles).
3. **Côté investissement**, la Communauté d'Agglomération du Niortais engage un programme d'investissement de 37 M€ en 2024 auxquels s'ajouteront environ 6 M€ de restes à réaliser 2023. En matière d'investissement, la CAN priorisera son action en 2024 sur l'accompagnement des communes (PACT), la poursuite du soutien à l'habitat social et durable, le développement de l'enseignement supérieur, sans omettre l'effort de transition écologique et énergétique de nos équipements intercommunaux (détail partie 3.3).

Pour financer sa politique d'investissement, le niveau d'emprunt théorique nécessaire à l'équilibre se limitera à 14 M€ avant reprise des résultats.

### 3.1. Des recettes de fonctionnement dépendantes de l'inflation

Les recettes courantes de fonctionnement du budget principal (102,471 M€) sont présentées en augmentation de +4,007 M€ par rapport au budget primitif (BP) 2023 et +2,625 M€ par rapport au compte administratif 2023 anticipé.

En prenant en compte les dernières notifications des services de l'Etat, cette évolution s'explique principalement par la progression globale des recettes fiscales (indexation réglementaire des bases fiscales et évolution conjoncturelle de la fraction de TVA). Cette dynamique fiscale est toutefois minorée par une diminution continue de la DGF et par un tassement des recettes de services dans un contexte inflationniste impactant le pouvoir d'achat.

A noter que le budget principal va devoir procéder à une reprise des provisions constituées en 2021 et 2022 en raison de la liquidation de la SAEML Niort Terminal Promotion en cette fin d'année 2023. C'est un montant de recettes représentant 2,3 M€ qui viendra majorer l'autofinancement. Ce type d'écritures exceptionnelles est retraité dans le cadre des documents d'analyse et de communication pour avoir une visibilité régulière de la trajectoire financière de la collectivité.

Avec ces reprises de provisions, les recettes totales de fonctionnement (104,965 M€) sont présentées en augmentation de +5,573 M€ par rapport aux réalisations 2023 anticipées.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Recettes fiscales dont comp. (chap 73 et 74)	68,898	72,875	74,985	76,406	79,010	+5,4%	+3,4%
Dotations et participations (chap 74)	18,547	17,178	16,340	16,500	16,404	+0,4%	-0,6%
Recettes de services (chap 70 et 75)*	5,980	7,278	7,040	6,840	6,996	-0,6%	+2,3%
Autres recettes (chap 013 et 76)	0,107	0,213	0,099	0,099	0,061	-38,4%	-38,4%
<b>Sous total recettes courantes</b>	<b>93,532</b>	<b>97,544</b>	<b>98,464</b>	<b>99,845</b>	<b>102,471</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+2,6%</b>
<i>Evolution en %</i>		+4,3%	+0,9%	+1,4%	+2,6%		
Reprises sur provisions (chap 78)	1,675	0,106	0,923	0,800	2,489	+169,7%	+211,1%
Recettes exceptionnelles dont cession (chap 77)	0,160	0,327	0,005	0,087	0,005	+0,0%	-94,3%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>95,367</b>	<b>97,977</b>	<b>99,392</b>	<b>100,732</b>	<b>104,965</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+4,2%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+2,610	+1,415	+1,340	+4,232		
<i>Evolution en %</i>		+2,7%	+1,4%	+1,3%	+4,2%		

\* Recettes hors remboursements des dépenses mutualisées avec la ville de Niort comptabilisés depuis 2022 en minoration de l'attribution de compensation

#### 3.1.1. Une augmentation des recettes fiscales corrélée à l'inflation

Pour l'année 2024, la hausse des recettes fiscales repose sur la seule dynamique des bases fiscales. Les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2024.

⇒ Stabilité des taux de fiscalité en 2024

Aucune évolution de taux n'a été adoptée par le Conseil d'Agglomération depuis 2014.

Impôts ménages	Taux 2023	Taux projetés 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,57%	10,57%
Taxe foncière sur le bâti	0,055%	0,055%
Taxe foncière sur le non bâti	3,88%	3,88%
TEOM (taux moyen des 3 zones)	11,50 %	11,50%
CFE	26,26%	26,26%

⇒ Bases fiscales : hypothèses d'évolution pour 2024 (THRS, Taxes foncières, TEOM et CFE)

L'évolution des bases d'imposition se répartit entre :

- **La revalorisation réglementaire des valeurs locatives** des locaux d'habitation et industriels correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre n-1 (+3,8% selon les prévisions de l'INSEE). Pour les locaux professionnels, elle correspond à l'évolution de leurs loyers n-2 (+1%) et du taux d'inflation inscrit dans la loi de finances pour l'année du budget (+2,5%).
- **L'évolution physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2024 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique moyenne des bases de + 1% pour la TFB, TEOM et THRS et +2% pour la CFE. Une stabilité des bases de la TFNB est attendue pour 2024.

⇒ Le produit de fiscalité directe locale attendu pour 2024

A partir des hypothèses avancées, les recettes fiscales 2024 s'établissent à 79,010 M€, soit une dynamique de +5,4% par rapport au BP 2023 et +3,4% par rapport au réalisé attendu 2023.

BUDGET PRINCIPAL - FISCALITE Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Taxe d'habitation	0,748	0,772	0,830	0,820	0,850	+2,4%	+3,7%
Taxe sur le foncier bâti	0,078	0,081	0,085	0,086	0,090	+6,1%	+4,8%
Taxe sur le non bâti	0,129	0,133	0,144	0,143	0,150	+4,0%	+4,7%
Taxe additionnelle sur la TFNB	0,148	0,156	0,167	0,167	0,175	+4,9%	+4,7%
TEOM	16,562	17,240	18,376	18,363	19,140	+4,2%	+4,2%
Redevances stationnement gens du voyage	0,085	0,071	0,090	0,072	0,070	-22,0%	-3,3%
<b>Total Fiscalité ménages</b>	<b>17,749</b>	<b>18,453</b>	<b>19,692</b>	<b>19,652</b>	<b>20,475</b>	<b>+4,0%</b>	<b>+4,2%</b>
CFE	12,100	12,442	12,908	13,295	13,800	+6,9%	+3,8%
CVAE	13,528	13,993					
IFER	1,212	1,274	1,312	1,370	1,400	+6,7%	+2,2%
TASCOM	2,148	2,740	2,500	2,690	2,750	+10,0%	+2,2%
TLPE	1,031	1,002	0,900	0,900	0,900	+0,0%	+0,0%
<b>Total Fiscalité économique</b>	<b>30,019</b>	<b>31,451</b>	<b>17,620</b>	<b>18,255</b>	<b>18,850</b>	<b>+7,0%</b>	<b>+3,3%</b>
TVA THRP	18,818	20,620	21,243	20,995	21,713	+2,2%	+3,4%
TVA CVAE			14,044	14,899	15,290	+8,9%	+2,6%
Taxe de séjour	0,367	0,392	0,450	0,450	0,450	+0,0%	+0,0%
AC et autres taxes (paris hippiques)	0,023	0,026	0,023	0,026	0,026	+13,0%	+0,0%
Rôles supplémentaires	0,415	0,224	0,100	0,200	0,200	+100,0%	+0,0%
Alloc. compensatrices de fiscalité	1,507	1,709	1,813	1,930	2,005	+10,6%	+3,9%
<b>Total autres impôts et compensations fiscales</b>	<b>21,130</b>	<b>22,971</b>	<b>37,673</b>	<b>38,500</b>	<b>39,684</b>	<b>+5,3%</b>	<b>+3,1%</b>
<b>Total recettes fiscales</b>	<b>68,898</b>	<b>72,875</b>	<b>74,985</b>	<b>76,406</b>	<b>79,010</b>	<b>+5,4%</b>	<b>+3,4%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+3,977	+2,110	+1,421	+2,603		
<i>Evolution en %</i>		+5,8%	+2,9%	+1,9%	+3,4%		

- L'évolution de la TVA compensatrice de la suppression de la THRP et de la CVAE

La dynamique attendue par la CAN s'élève à +2,5% en 2024. L'Etat s'attend au niveau national à une progression de la TVA de +4,5%. Il est difficile à ce stade de mesurer si l'inflation va baisser significativement comme l'annonce le Gouvernement (+2,5% en 2024).

Cette dynamique conditionne l'évolution de la TVA en compensation de la THRP. Concernant la compensation de la CVAE, la dynamique de TVA alimente un fonds national qui est ensuite réparti par l'Etat entre les EPCI selon leur dynamique des bases foncières de CFE (1/3) et des effectifs salariés (2/3).

Le CA prévisionnel 2023 de la TVA THRP comprend une régularisation 2022 de -0,189 M€ liée à l'écart entre le montant de la TVA annoncé par la DGFIP en septembre 2022 et le montant définitif 2022.

### 3.1.2. Dotations et participations : une diminution continue de la DGF :

Les propositions de dotations et participations de nos partenaires en 2024 (16,404 M€) sont en diminution de -0,096 M€ par rapport au notifié 2023.

DOTATIONS HORS COMPENSATIONS FISCALES Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Dotation d'intercommunalité	2,490	2,500	2,500	2,502	2,510	+0,4%	+0,3%
Dotation de compensation	11,909	11,648	11,400	11,580	11,290	-1,0%	-2,5%
<b>Total DGF</b>	<b>14,399</b>	<b>14,148</b>	<b>13,900</b>	<b>14,082</b>	<b>13,800</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-2,0%</b>
Participations des Eco organismes	2,056	1,798	1,633	1,630	1,815	+11,1%	+11,3%
Dotations et participations de la Région	0,132	0,091	0,228	0,218	0,180	-21,1%	-17,4%
Dotations et participations du Département	0,133	0,106	0,087	0,080	0,167	+92,0%	+108,8%
Etat et divers organismes	0,537	0,369	0,492	0,490	0,442	-10,2%	-9,8%
<b>Total Dotations hors DGF</b>	<b>2,858</b>	<b>2,364</b>	<b>2,440</b>	<b>2,418</b>	<b>2,604</b>	<b>+6,7%</b>	<b>+7,7%</b>
FPIC	1,291	0,667					
<b>Total Dotations</b>	<b>18,548</b>	<b>17,179</b>	<b>16,340</b>	<b>16,500</b>	<b>16,404</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-0,6%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		<b>-1,369</b>	<b>-0,839</b>	<b>+0,160</b>	<b>-0,096</b>		
<i>Evolution en %</i>		<b>-7,4%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>-0,6%</b>		

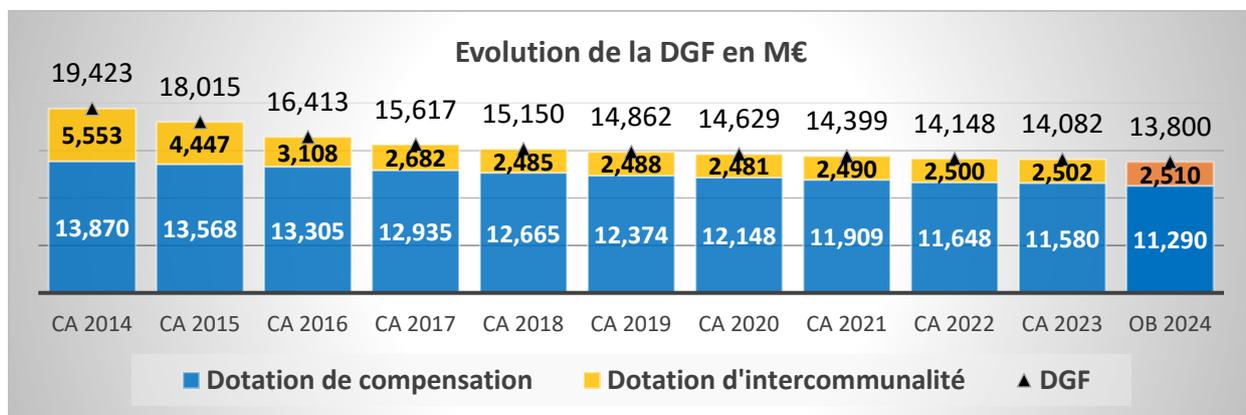
#### ⇒ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF de la CAN se compose d'une dotation de compensation évoluant chaque année suivant un écrêtement et une dotation d'intercommunalité évoluant en fonction du **potentiel fiscal (PFI)<sup>1</sup>**, du **coefficient d'intégration fiscal (CIF)<sup>2</sup>**, du **revenu par habitant (nouveau LFI 2019)<sup>3</sup>** et des valeurs de point. Le niveau d'écrêtement et les valeurs de point sont fixés par le Comité des finances locales au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année.

Bien que l'enveloppe nationale de la DGF augmente exceptionnellement par rapport à 2023, le montant affecté à la CAN diminue inéluctablement chaque année sous l'effet des variables d'ajustement, en faveur de la péréquation, au sein de l'enveloppe figée des concours financiers de l'Etat.

Tenant compte des informations disponibles, les orientations budgétaires 2024 prévoient un écrêtement de -2,5% de la dotation de compensation (baisse constante entre 2% et 3% chaque année) et une stabilité de la dotation d'intercommunalité.

Ainsi, il est attendu une diminution globale de la DGF de -0,282 M€ par rapport à 2022 :



<sup>1</sup> Le potentiel fiscal mesure le produit fiscal si on applique les taux moyens nationaux sur les bases fiscales de la CAN (THRS, taxes foncières et CFE) n-1. Il prend aussi en compte les autres recettes de fiscalité (CVAE, IFER, TASCUM, ...) et la dotation de compensation. C'est un indicateur de richesse fiscale.

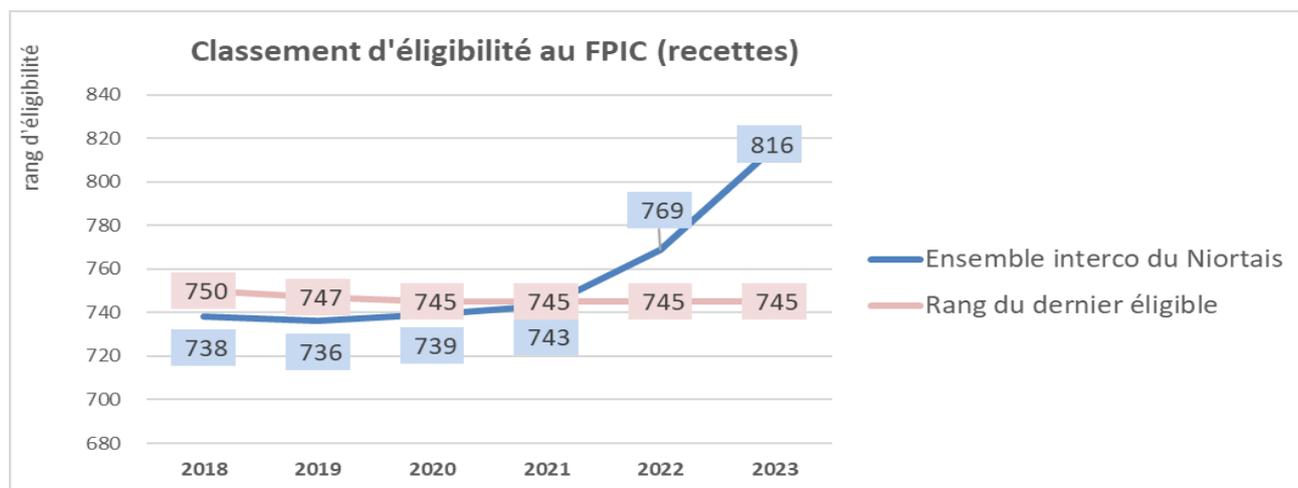
<sup>2</sup> Le CIF mesure le rapport entre les produits fiscaux de la CAN n-1 diminués de l'attribution de compensation n-2 et les produits fiscaux de l'ensemble du territoire (communes + CAN) n-1.

<sup>3</sup> Revenu imposable n-3

⇒ **L'inéligibilité au FPIC en 2022 et 2023, reconduite en 2024 :**

L'ensemble intercommunal du Niortais a perçu le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) de 2013 à 2022 (garantie en 2022) et contribue au FPIC depuis 2016. Le prélèvement comme le reversement se calcule au niveau de l'ensemble intercommunal et les paramètres de calcul sont comparés aux moyennes nationales. Le prélèvement dépend du potentiel financier agrégé et du niveau de revenus.

Le reversement prend en compte l'effort fiscal et l'éligibilité dépend d'un classement au regard d'un indicateur synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal. Depuis 2022, l'ensemble intercommunal du Niortais n'est plus éligible au FPIC. En 2024, il est classé 816<sup>ème</sup> sur 745 éligibles.

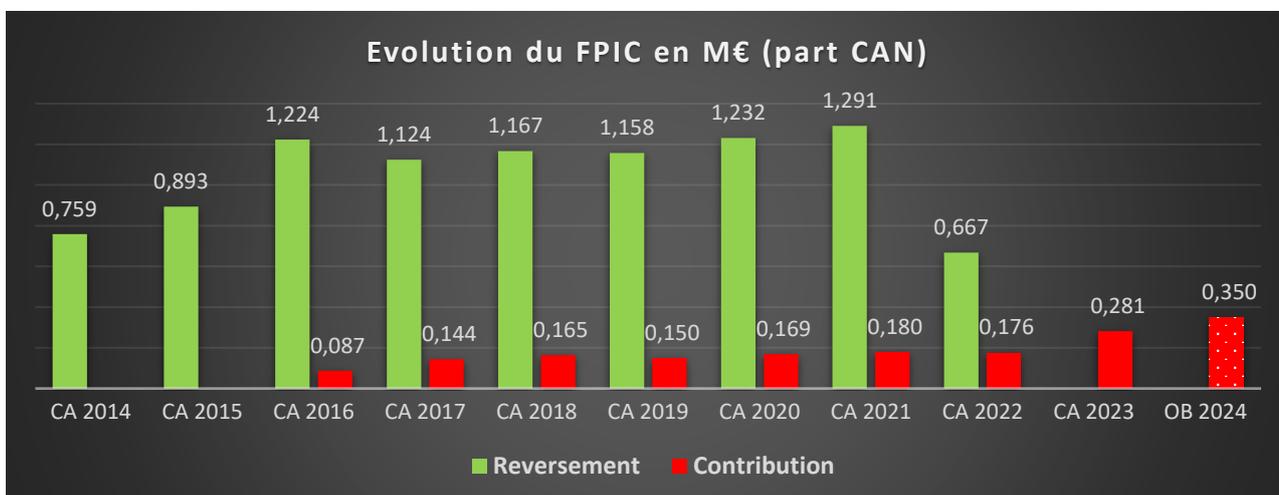


L'hypothèse d'un retour à l'éligibilité au FPIC en 2024 n'est pas envisagée pour la CAN.

Malgré quelques ajustements du Comité des Finances locales en 2023, les nouveaux paramètres de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal consécutifs aux réformes fiscales de 2021 ont conduit à éloigner notre ensemble intercommunal de l'éligibilité.

**En conséquence, le budget 2024 retient l'hypothèse d'absence de recette du FPIC en 2024.**

Côté contributeur, il est prévu une enveloppe de 0,350 M€ pour 2024 après 0,281 M€ versés en 2023.



### 3.1.3. Les produits des services et d'équipements :

Les propositions de recettes en 2024 (6,996 M€) sont en diminution de -0,044 M€ par rapport au BP 2023 et en augmentation de +0,156 M€ par rapport au réalisé anticipé 2023.

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES DE SERVICES (chap 70 et 75) - Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Déchets ménagers	2,220	2,276	1,952	1,952	2,011	+3,0%	+3,0%
Sports d'eau	0,482	1,297	1,304	0,960	1,069	-18,0%	+11,4%
Complexe sportif de la Venise Verte dont patinoire	0,153	0,265	0,281	0,231	0,301	+7,1%	+30,3%
Musées-atelier de restauration	0,059	0,098	0,097	0,097	0,087	-10,3%	-10,3%
Conservatoire et école d'arts plastiques	0,229	0,370	0,393	0,402	0,416	+5,9%	+3,5%
Loyers versés par les entreprises et les écoles d'Ens	0,596	0,757	0,917	0,846	0,856	-6,7%	+1,2%
Autres recettes	0,115	0,098	0,056	0,116	0,032	-42,9%	-72,4%
<b>Total recettes tarifaires</b>	<b>3,854</b>	<b>5,161</b>	<b>5,000</b>	<b>4,604</b>	<b>4,772</b>	<b>-4,6%</b>	<b>+3,6%</b>
Contribution des budgets annexes au frais généraux	1,644	1,707	1,853	1,775	1,720	-7,2%	-3,1%
Remboursements de frais de personnel*	0,247	0,215	0,092	0,092	0,216	+134,8%	+134,8%
Mécénat mutuelles				0,210	0,210		+0,0%
Recettes diverses	0,235	0,196	0,095	0,159	0,078	-17,9%	-50,9%
<b>Autres recettes de services</b>	<b>2,126</b>	<b>2,118</b>	<b>2,040</b>	<b>2,236</b>	<b>2,224</b>	<b>+9,0%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Total recettes de services</b>	<b>5,980</b>	<b>7,279</b>	<b>7,040</b>	<b>6,840</b>	<b>6,996</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+2,3%</b>
Evolution en valeur		+1,299	-0,239	-0,200	+0,156		
Evolution en %		+21,7%	-3,3%	-2,8%	+2,3%		

\* Hors mutualisation dont les recettes minorent l'attribution de compensation depuis 2022

#### ⇒ Les recettes tarifaires

Au préalable en 2023, les recettes tarifaires titrées sont prévues en diminution de -0,557 M€ par rapport à 2022 en raison d'une part, de la diminution des cours mondiaux sur la revente des matériaux issus des déchets et d'autre part, d'une baisse de la fréquentation dans les équipements sportifs due aux effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages et à la météo constatée sur la période estivale 2023 (forte corrélation remarquée entre les jours d'ensoleillement et les entrées).

Pour 2024, le total des recettes tarifaires est ajusté de +0,168 M€ par rapport à 2023. Cette orientation résulte principalement d'une hypothèse d'un regain de fréquentation dans nos équipements consécutive à la baisse de l'inflation annoncée par le Gouvernement.

#### ⇒ Les remboursements de frais des budgets annexes

Conformément aux dispositions comptables régissant les services publics industriels et commerciaux, une contribution aux frais d'administration généraux est obligatoirement versée par chaque budget annexe (assainissement, eau, transports et énergies renouvelables) au budget principal.

#### ⇒ Les remboursements de mutualisation des services

Depuis 2022, ces remboursements ne sont plus comptabilisés en recettes de services mais en minoration de l'attribution de compensation. Ces remboursements concernent toutes les mutualisations effectives au 1er janvier 2024 : La direction générale comprenant le secrétariat et la direction du pilotage et de la transformation publique, la direction informatique, la direction de la communication externe, le service garage et nouvellement la direction des ressources humaines.

Du fait du renforcement des démarches de mutualisation intervenues en 2023 et prévues en 2024, le budget proposera une minoration d'AC de 7,100 M€ contre 4,700 M€ en 2023.

### 3.2. Des dépenses de fonctionnement sous contraintes (inflation, réglementation)

Les orientations budgétaires 2024 présentent des dépenses courantes de fonctionnement du budget principal (90,916 M€) en augmentation de +3,239 M€ par rapport au budget primitif 2023 et de +4,529 M€ par rapport au compte administratif anticipé.

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Charges à caractère général (chap 011)	18,098	19,964	24,299	23,000	25,113	+3,3%	+9,2%
Dépenses de personnel (chap 012)	30,474	31,412	33,283	33,480	37,705	+13,3%	+12,6%
Subventions versées, contingents (chap 65)	7,867	7,790	8,345	8,350	8,691	+4,1%	+4,1%
Reversements de fiscalité (chap 014)	21,445	21,072	20,520	20,300	18,131	-11,6%	-10,7%
Charges d'intérêts d'emprunt (chap 66)	1,159	1,217	1,230	1,257	1,276	+3,7%	+1,5%
<b>Sous total dépenses courantes</b>	<b>79,043</b>	<b>81,455</b>	<b>87,677</b>	<b>86,387</b>	<b>90,916</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+5,2%</b>
<i>Evolution en %</i>		+3,1%	+7,6%	-1,5%	+5,2%		
Provisions et dépenses exceptionnelles (chap 68 et 69)	1,232	1,413	0,072	0,152	0,047	-34,7%	-69,1%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>80,275</b>	<b>82,868</b>	<b>87,749</b>	<b>86,539</b>	<b>90,963</b>	<b>+3,7%</b>	<b>+5,1%</b>
<i>Evolution en valeur</i>		+2,593	+4,881	-1,210	+4,424		
<i>Evolution en %</i>		+3,2%	+5,9%	-1,4%	+5,1%		

#### 3.2.1. Les charges à caractère général :

Les orientations budgétaires 2024 de 25,113 M€ sont en augmentation de +0,813 M€ par rapport au budget primitif 2023 et +2,113 M€ par rapport aux anticipations 2023.

Les principales variations résultent essentiellement de dépenses contraintes :

- Déchets ménagers : La TGAP et des actions de prévention (élargissement du tri au secteur Plaine de Courance, sensibilisation à la collecte bio-déchets, plan de communication stratégique, marché de réemploi), location de BOM et le nettoyage des points d'apport volontaire pour un coût total de +0,467 M€,
- Energie : une hausse des dépenses d'électricité (+0,296 M€) atténuée par la baisse du nouveau marché du gaz (-0,566 M€),
- Impact différé de l'inflation sur les prestations de services (nettoyage notamment), progression des coûts de refacturation par les Communes de leurs locaux affectés à des compétences communautaires, majoration du coût des assurances, des taxes foncières, soit au global (+0,861 M€),
- Les frais généraux sont aussi impactés par la hausse des prix (+0,645 M€) : Augmentation des coûts de maintenance informatique et des prix sur les achats de vêtements de travail et de fournitures diverses nécessaires à l'action des services communautaires, un renforcement de la formation, de la prévention/sécurité et du RGPD.
- De nouvelles actions : Diagnostic territorial pour le futur PCAET (+0,060 M€) et l'étude d'élaboration de stratégie commerciale (+0,035 M€), étude et qualification des friches du territoire (0,050 M€).

L'évolution des principaux postes de dépenses est présentée dans le tableau ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL - ACHATS ET SERVICES (chap 011) - Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/Cap
Electricité	0,750	1,192	1,316	1,300	1,596	+21,3%	+22,8%
Gaz	0,226	0,595	1,496	1,500	0,930	-37,8%	-38,0%
Eau et assainissement	0,258	0,338	0,352	0,350	0,345	-2,0%	-1,4%
Carburants	0,807	1,142	1,075	1,100	1,075	+0,0%	-2,3%
Autres	0,076	0,088	0,113	0,100	0,098	-13,3%	-2,0%
<b>Energies fluides</b>	<b>2,117</b>	<b>3,355</b>	<b>4,352</b>	<b>4,350</b>	<b>4,044</b>	<b>-7,1%</b>	<b>-7,0%</b>
Bâtiments et terrains hors ZAE	2,514	2,900	3,409	3,000	3,739	+9,7%	+24,6%
Véhicules (entretien, fournitures et frais de gestion)	1,492	1,368	1,389	1,450	1,549	+11,5%	+6,8%
Entretien des ZAE	0,828	0,722	0,895	0,850	0,846	-5,5%	-0,5%
Voies et réseaux	0,102	0,097	0,098	0,090	0,117	+19,4%	+30,0%
Divers		0,000	0,001	0,001	0,001	+0,0%	+0,0%
<b>Entretien du patrimoine</b>	<b>4,936</b>	<b>5,087</b>	<b>5,792</b>	<b>5,391</b>	<b>6,252</b>	<b>+7,9%</b>	<b>+16,0%</b>
Moyens informatiques	1,930	1,904	2,276	2,000	2,350	+3,3%	+17,5%
Moyens humains (formation, équipements de personnel,...)	0,444	0,528	0,506	0,400	0,596	+17,8%	+49,0%
Moyens généraux (logistique, sécurité, études)	0,756	0,886	0,815	0,800	0,899	+10,3%	+12,4%
<b>Total frais généraux (Informatique, formation, logistiques,...)</b>	<b>3,130</b>	<b>3,318</b>	<b>3,597</b>	<b>3,200</b>	<b>3,845</b>	<b>+6,9%</b>	<b>+20,2%</b>
<b>Déchets : Tri, traitement et transport, Prévention</b>	<b>5,892</b>	<b>6,138</b>	<b>8,400</b>	<b>8,100</b>	<b>8,567</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+5,8%</b>
Contributions aux eaux pluviales	0,594	0,491	0,545	0,545	0,547	+0,4%	+0,4%
Filières num, agro, touristique, industrie, commerce et innovation	0,337	0,536	0,416	0,420	0,550	+32,2%	+31,0%
Animations - expositions	0,326	0,338	0,361	0,350	0,345	-4,4%	-1,4%
Acquisition documentaire des médiathèques	0,243	0,254	0,246	0,240	0,246	+0,0%	+2,5%
Communication institutionnelle et événementielle	0,182	0,186	0,213	0,130	0,212	-0,5%	+63,1%
PCAET / SPPEH	0,055	0,100	0,139	0,060	0,182	+30,9%	+203,3%
Autres actions	0,287	0,161	0,239	0,214	0,323	+35,1%	+50,9%
<b>Autres achats et services</b>	<b>2,024</b>	<b>2,066</b>	<b>2,159</b>	<b>1,959</b>	<b>2,405</b>	<b>+11,4%</b>	<b>+22,8%</b>
<b>Total Achats et services</b>	<b>18,099</b>	<b>19,964</b>	<b>24,300</b>	<b>23,000</b>	<b>25,113</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+9,2%</b>

**3.2.2. Les dépenses de personnel :** Une description de la structure et de l'évolution des effectifs figure au point 6.

En dépenses nettes après compensations des charges des services mutualisés et des nouvelles mises à disposition de personnel, l'écart entre les orientations budgétaires 2024 et l'atterrissage prévisionnel 2023 est de +1,670 M€.

	CA 2023 prev	OB 2024	Ecart	en %
<b>Depenses brutes</b>	<b>33,480</b>	<b>37,705</b>	<b>+4,225</b>	<b>+12,6%</b>
Compensations financières (minoration d'AC, remb mises à disposition)	2,772	5,327	+2,555	+92,2%
<b>Dépenses nettes</b>	<b>30,708</b>	<b>32,378</b>	<b>+1,670</b>	<b>+5,4%</b>

En dépenses brutes, les orientations budgétaires prévoient un montant 2024 de 37,705M€ en augmentation de +4,225M€ par rapport au compte administratif anticipé 2023 en raison principalement :

- D'évolutions contraintes liées à des décisions nationales concernant les augmentations indiciaires +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 en année pleine 2024 et +5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les revalorisations catégorielles 2023 avec effet en année pleine, la hausse des cotisations retraite, les progressions mécaniques de carrières (+0,947 M€),
- La mutualisation de la direction des ressources humaines représente une majoration de la masse salariale de +1,940 M€. La compensation se fera par une minoration de l'AC de près de 2,2 M€ (cf délibération du 11 décembre 2023).
- De l'effet en année pleine des recrutements sur postes vacants (+1,183 M€). Ce montant constitue un niveau théorique qui n'intègre pas les mesures de gestion initiées en matière RH, permettant de piloter la masse salariale en cours d'exercice (responsabilité partagée avec les directions métiers, calendrier des recrutements, effet noria sur les recrutements<sup>1</sup>, etc).

<sup>1</sup> L'effet de noria mesure le tassement de la masse salariale dû au remplacement d'un agent par un autre plus jeune et percevant un salaire plus faible que son prédécesseur.

### 3.2.3. Subventions versées, contingents :

Les orientations budgétaires 2024 prévoient un montant de 8,691 M€ en augmentation de +0,341 M€ par rapport au compte administratif anticipé 2023. Ces dépenses sont globalement contenues mais elles subissent l'augmentation du contingent SDIS (+0,191 M€), pris en charge par la CAN pour le compte des communes.

Les autres variations par rapport à l'atterrissage 2023 prévisionnel portent sur :

- La contribution au SMBVSN (+0,070 M€)
- Les appels à projet pour la cohésion sociale (+0,042 M€),
- La subvention Technopole et dispositif Pulpe (+0,022 M€)
- Les indemnités des élus proportionnellement aux augmentations indiciaires des agents (+0,016 M€).

BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS VERSEES, CONTINGENTS	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Subv associations et organismes	3,054	3,238	3,685	3,700	3,815	+3,5%	+3,1%
Contributions au SDIS	3,533	3,582	3,811	3,811	4,002	+5,0%	+5,0%
Indemnités des élus	0,737	0,775	0,776	0,790	0,806	+3,9%	+2,0%
Autres charges de gestion courante	0,543	0,195	0,073	0,049	0,068	-6,8%	+38,8%
<b>Total charges de gestion courante</b>	<b>7,867</b>	<b>7,790</b>	<b>8,345</b>	<b>8,350</b>	<b>8,691</b>	<b>+4,1%</b>	<b>+4,1%</b>
Evolution en valeur		-0,077	+0,555	+0,005	+0,341		
Evolution en %		-1,0%	+7,1%	+0,1%	+4,1%		

### 3.2.4. Les reversements de fiscalité :

Ce poste de dépenses important (soit 18,131 M€ en 2024) évolue en fonction des transferts de compétences entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il est composé principalement de :

- **L'attribution de compensation provisoire 2024** ajustée des dépenses mutualisées avec la ville de Niort (13,100 M€ en diminution de -2,200 M€ par rapport à 2023). Ce montant tient compte de l'élargissement de la mutualisation des services (direction des ressources humaines) ajouté aux services déjà mutualisés (direction générale, communication externe, garage et informatique). L'attribution de compensation prévisionnelle 2024 versée à la ville de Niort s'établira à 4,500M€ après la minoration liée à la mutualisation des services estimée à 7,100M€ pour 2024.
- **Le montant du Fonds National Garantie Individuel de Ressources versé à l'Etat** reste stable 4,131 M€ en 2021,
- **Le reversement de la taxe de séjour** pour 0,450 M€ à l'EPIC du tourisme,
- **La contribution au FPIC** pour 0,350 M€.

BUDGET PRINCIPAL - REVERSEMENTS DE FISCALITE	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Attribution de compensation positive	20,062	16,371	15,509	15,300	13,100	-15,5%	-14,4%
FNGIR	4,131	4,131	4,131	4,131	4,131	+0,0%	+0,0%
Contribution au FPIC	0,180	0,176	0,250	0,282	0,350	+40,0%	+24,1%
Verst taxe séjour	0,367	0,393	0,450	0,450	0,450	+0,0%	+0,0%
Autres reversements	0,305	0,002	0,100	0,137	0,100	+0,0%	-27,0%
<b>Total Reversements de fiscalité</b>	<b>25,045</b>	<b>21,073</b>	<b>20,440</b>	<b>20,300</b>	<b>18,131</b>	<b>-11,3%</b>	<b>-10,7%</b>
Evolution en valeur		-3,972	-0,633	-0,140	-2,169		
Evolution en %		-15,9%	-3,0%	-0,7%	-10,7%		

### 3.2.5. La charge de la dette :

Le montant des frais financiers (1,276M€ proposés dans les OB 2024) reste stable par rapport à 2023.

Le détail sur l'évolution et la structure de la dette est présenté au point 5.

### 3.3. Les orientations en matière d'investissement

**Les orientations budgétaires 2024 prévoient des dépenses d'équipement d'un montant de 36,740 M€ TTC.**

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %		Evol en valeur	
						OB/BP	OB/Cap	OB/BP	ON/Cap
Dépenses d'équipement	38,587	23,472	29,055	26,000	36,740	+26,4%	+41,3%	+7,685	+10,740
Remboursement du capital de la dette	3,919	4,132	4,440	4,430	4,230	-4,7%	-4,5%	-0,210	-0,200
Autres dépenses dont op. neutres de la dette	0,002	0,180	0,025	0,025	0,585	+2240,0%	+2240,0%	+0,560	+0,560
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>42,508</b>	<b>27,784</b>	<b>33,520</b>	<b>30,455</b>	<b>41,555</b>	<b>+24,0%</b>	<b>+36,4%</b>	<b>+8,035</b>	<b>+11,100</b>
Recettes affectées (subv, remb d'avances, cession FCTVA)	10,549	5,335	10,457	8,889	9,642	-7,8%	+8,5%	-0,815	+0,753
Autofinancement budgétaire	8,944	1,725	2,100	1,764	3,107	+48,0%	+76,1%	+1,007	+1,343
Emprunts	15,092	15,111	11,643	14,193	14,002	+20,3%	-1,4%	+2,359	-0,192
Autres recettes dont op. neutres de la dette	15,000	8,004	9,246	0,000	13,977	+51,2%		+4,731	+13,977
	0,302	0,047	0,072	0,488	0,827	+1048,6%	+69,5%	+0,755	+0,339
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>49,887</b>	<b>30,222</b>	<b>33,518</b>	<b>25,334</b>	<b>41,555</b>	<b>+24,0%</b>	<b>+64,0%</b>	<b>+8,037</b>	<b>+16,220</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+7,379</b>	<b>+2,438</b>		<b>-5,120</b>					
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>12,729</b>	<b>15,167</b>		<b>10,047</b>					

#### 3.3.1. Un niveau d'investissement soutenu pour le développement du territoire

**La CAN poursuit sa programmation pluriannuelle des investissements ambitieux pour un montant de 36,740 M€ pour 2024.**

**La montée en charge des investissements constatée en 2024 correspond à la traduction budgétaire des décisions prises lors de la 1ère partie du mandat.**

Notre collectivité va consacrer **11,614 M€ cette année pour l'aménagement de son territoire** dont un investissement significatif en faveur de **l'habitat (3,446 M€)** avec la poursuite du plan local de l'habitat 2022/2027. La CAN porte également la construction du **pôle Gare Niort Atlantique avec la mobilisation de crédits de dépenses de 4,600 M€** dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, dont le financement est porté totalement par la Ville de Niort et les subventions des partenaires. Elle soutient les communes au travers du dispositif **PACT (1,524 M€ en 2024)** portant sur trois axes : le soutien aux cœurs de ville et de bourgs, la transition écologique et énergétique et l'appui en ingénierie.

La CAN engage aussi financièrement son plan d'actions pour le développement des mobilités douces (450 km d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire) avec **une enveloppe 2024 de 1,000M€ pour les déplacements domicile travail et 0,250 M€ pour le schéma cyclable touristique.**

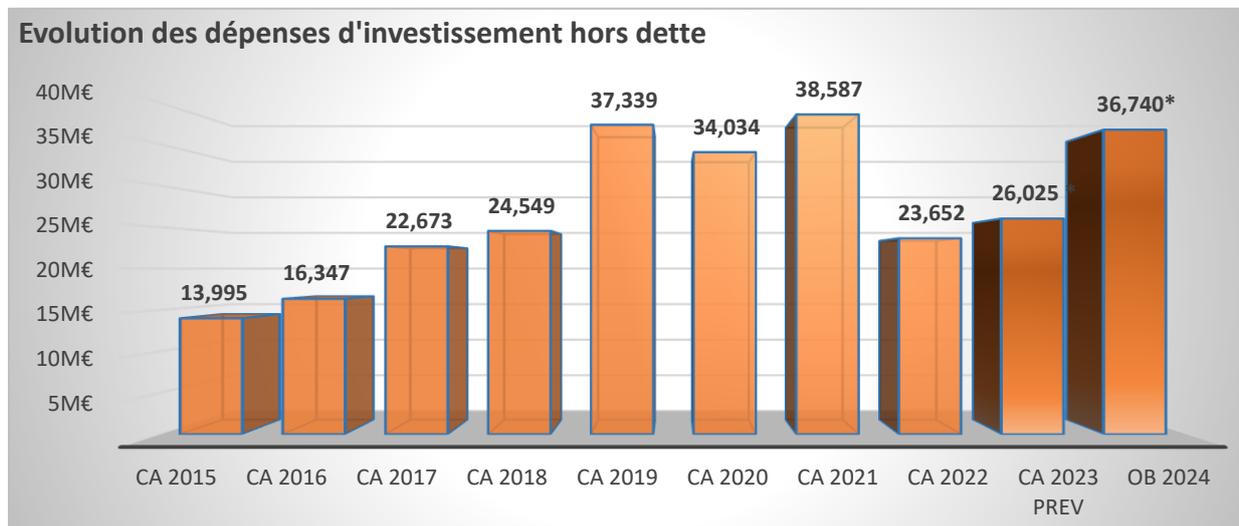
**Concernant la politique « Déchets », 5,677 M€ seront proposés au prochain budget primitif** dont 2,912M€ pour le renouvellement de matériels et pour des travaux de mise en condition opérationnelle des déchetteries. Des crédits à hauteur de 1,850M€ seront affectés à la déchetterie du Vallon d'Arty avec un nouveau centre de transfert (1,000M€) et la dépollution du site (0,850M€).

**Niort Agglo investira 10,116 M€ pour le développement économique de son territoire** avec l'extension de Niort tech (5,000 M€), l'acquisition de réserves foncières et l'aménagement de nouveaux terrains nécessaires à l'accueil d'entreprises (1,790 M€), en entretenant les voiries dans les zones d'activités (0,890 M€).

**Côté enseignement supérieur**, les travaux pour accueillir entre 120 et 150 étudiants du CNAM, sis 10, place de la Comédie à Niort se sont achevés en 2023. D'autres travaux d'aménagement sont prévus principalement au 4 rue, Beaune la Rolande avec une tranche de travaux d'1,560 M€.

Enfin, dans ce contexte d'inflation des dépenses énergétiques et de préoccupations sur le dérèglement climatique, Niort agglo va investir 0,658 M€ en 2024 pour mieux isoler ses équipements et consolider ses moyens de pilotage des consommations d'énergie.

*Le graphique ci-dessous présente l'évolution des investissements de Niort Agglo depuis 2015 et uniquement ceux comptabilisés dans le budget principal.*



*\* A ces crédits budgétaires viendront s'ajouter les reports de crédits 2023 estimés à ce jour à 5,899 M€.*

### 3.3.2. Les principaux projets d'investissement et leurs subventions prévisionnelles

BUDGET PRINCIPAL (orientations budgétaires 2024) (montants en M€ ttc sauf si mentionnés ht)	TOTAL opérations		OB 2024		Total 2024 (OB + restes à réaliser prévisionnels)		2025	
	Dépenses	Rec hors FC	Dépenses	Rec hors FC	Dépenses	Rec hors FC	Dépenses	Rec hors FC
<b>Total Général</b>			<b>36,740</b>	<b>9,642</b>	<b>42,639</b>	<b>12,249</b>	<b>43,910</b>	<b>5,741</b>
<b>1 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, dont :</b>			<b>11,614</b>	<b>5,793</b>	<b>11,883</b>	<b>5,793</b>	<b>8,141</b>	<b>3,108</b>
PLH 2016-2021 (APCP) (HT)	23,835	1,176	1,250	0,010	1,250	0,010	0,820	
PLH 2022-2027 (16,5 M€ 2022-2027) (HT)	16,580	0,583	2,196	0,136	2,196	0,136	1,500	0,068
PACT 1 et 2 de 2017 à 2020 (APCP) (HT)	11,937		0,274		0,274			
PACT 3 (6 M€ 2022-2027) (HT)	6,000		1,250		1,250		1,100	
Projet Gare Niort-Atlantique - phase 1 (AP/CP 9,9 M€)	10,599	10,691	4,600	3,294	4,600	3,294	1,461	2,879
Projet Gare Niort-Atlantique - phase 2	1,822						0,550	
Doc d'urbanisme (SCOT, PLUI et zones humides)	1,594	0,272	0,030		0,080		0,035	
Subventions en soutien à la végétalisation des espaces, au déploiement de récupérateurs eaux pluviales et de panneaux photovoltaïques (PCAET)	1,154		0,222		0,274		0,200	
QPV - Recyclages des friches - Ribray Gavacherie	1,034	1,961		1,750		1,750		
Recyclages des friches - GRETA	0,705		0,050		0,050		0,655	
Pistes cyclables (aménagement)	7,236	2,270	1,000	0,444	1,000	0,444	1,475	0,150
<b>2 - DECHETS MENAGERS, dont :</b>			<b>5,677</b>		<b>6,569</b>	<b>0,059</b>	<b>5,253</b>	
Contrôle d'accès aux déchèteries	1,461		0,250		0,250			
VA : Dépollution (gestion des EP)	0,951		0,850		0,880			
Prog Local de Prévent. Déchets Ménagers et Assimilés	1,256	0,059	0,213		0,467	0,059	0,690	
Gros entretien des déchèteries			0,450		0,463		0,450	
Renouvellement de matériels Déchets			2,913		3,508		2,298	
Centre technique du Vallon d'Arty	8,965		1,000		1,000		0,125	
Déchèterie de Bessines (nouvelle construction)	1,917						0,150	
Aménagements et agrandissements des déchèteries	3,500						1,500	
<b>3 - CULTURE, dont :</b>			<b>1,378</b>	<b>0,219</b>	<b>1,934</b>	<b>0,221</b>	<b>5,084</b>	<b>0,269</b>
Musée Bernard d'Agesci - rénovation énergétique et entretien	7,552		0,440		0,440		1,350	
Réserves muséales	7,517	0,020	0,110	0,020	0,110	0,020	0,681	
Archives agglo	2,806		0,066		0,066		0,109	
Relogement EAP	1,000						1,000	
Relogement Médialudothèque	0,550						0,550	
Rénovation du château Salbart	3,185	0,935	0,093	0,099	0,129	0,099	0,348	0,158
Donjon : travaux urgents	0,637	0,055	0,079	0,010	0,093	0,010	0,180	0,015
Musées - Restauration d'œuvres d'art			0,130	0,070	0,430	0,070	0,130	0,070
Musées : collections			0,264	0,020	0,348	0,020	0,135	0,020
CRD et EAP : achats matériels propres aux activités culturelles			0,068		0,091		0,053	
Médiathèques : achats matériels propres aux activités culturelles			0,069		0,069		0,054	
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques					0,098			
<b>4 - SPORTS</b>			<b>0,393</b>		<b>0,964</b>	<b>0,030</b>	<b>3,566</b>	
Travaux de réhabilitation Pré Leroy (APCP)	22,598	2,681			0,556			
Complexe sportif : travaux d'entretien/normes	5,014	0,178	0,280		0,280	0,030	2,779	
Travaux de curage base nautique de Noron	1,645				0,015		0,550	
Piscine de Chauray - Rénovation énergétique	1,200						0,050	
Piscine de Magné - Rénovation énergétique	1,400						0,100	
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques								
<b>5 - DEVELOPPEMENT ECO - TOURISME, dont :</b>			<b>10,116</b>	<b>1,528</b>	<b>12,706</b>	<b>2,843</b>	<b>6,519</b>	<b>1,169</b>
Niort Tech extension (HT)	13,496	3,317	5,000	0,915	5,000	1,130	4,761	0,669
Aides à l'implantation d'entreprises (HT)	1,261	0,013	0,219	0,013	0,219	0,013	0,243	
Réserves foncières (HT)	3,584	1,274	1,500		1,500	0,933	0,150	
ex site Mathé (Tourisme)	0,147		0,147		0,147			
Bâtiment SIEDS (acquisition)	2,000		0,750		0,750			
Capitalisation foncière ou EPL	2,000		1,000		2,000			
Bâtiment REDIEN	1,277	0,167			1,110	0,167		
Schéma cyclable touristique (aménagement)	2,500		0,250		0,250		0,250	
ZAE - Aménagement de terrains (BA ZAE) (HT)			0,290	0,600	0,290	0,600	0,200	0,500
ZAE - Requalification et Entretien de voiries			0,890		1,370		0,850	
<b>6 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b>			<b>2,077</b>	<b>0,823</b>	<b>2,352</b>	<b>1,923</b>	<b>9,917</b>	<b>0,177</b>
4 rue Beaune la Rolande	22,723	2,535	1,560	0,587	1,560	0,587	8,820	0,100
10 place de la Comédie - CNAM	5,014	1,054	0,195	0,236	0,195	0,236		0,077
Bâtiment Davignac (HT)	0,765	1,100				1,100		
Du Guesclin - Bât A et C RDC (HT)	2,452		0,322		0,597		0,387	
<b>7 - EAUX PLUVIALES</b>			<b>2,635</b>	<b>0,143</b>	<b>2,635</b>	<b>0,143</b>	<b>1,990</b>	
Bassins d'orage (Souché)			0,100	0,143	0,100	0,143		
Bassins d'orage - Les Rochereaux			0,400		0,400			
Réseaux eaux pluviales			0,430		0,430		0,245	
Eaux pluviales - Gros entretien/mat et équipement			1,505		1,505		1,545	
<b>8 - RESSOURCES, dont :</b>			<b>2,786</b>	<b>1,108</b>	<b>3,532</b>	<b>1,208</b>	<b>3,376</b>	<b>1,017</b>
Achat courant mat, mobiliers, véhicules (toutes directions)			0,464		0,788		0,371	
Informatique mutualisée (dont remboursement Ville de Niort)			2,039	1,108	2,311	1,208	2,097	1,017
Avance Dépôt bus - panneaux photovoltaïques	0,202						0,202	
Réhab. énergétique et MCO hors op. spécifiques			0,218		0,367		0,656	
<b>9 - DIVERS</b>			<b>0,064</b>	<b>0,029</b>	<b>0,064</b>	<b>0,029</b>	<b>0,064</b>	

Ce tableau synthétise les principaux projets recensés en investissements lors de la préparation budgétaire. Ces éléments font l'objet d'une analyse de coûts et d'opportunité dans la perspective de la présentation du budget primitif en février 2024. Les recettes d'investissements sont également présentées à titre indicatif sous réserve de notification effective de nos partenaires financiers et de recherche d'autres subventions pour financer les projets de la CAN.

### 3.3.3. Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

La CAN a adopté depuis quelques années des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période fixée.

Ce dispositif permet d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet et d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits et leurs financements en favorisant ainsi un meilleur taux d'exécution.

*L'autorisation de programme correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la C.A.N.*

*Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

**Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées par les précédents Conseils d'Agglomération :**

#### 1. Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€ ttc) avec un lissage des paiements jusqu'en 2024.

Programme local de l'habitat 2016-2021	Total	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>AP - Dépenses</b>	<b>23,830</b>	<b>0,148</b>	<b>1,979</b>	<b>2,622</b>	<b>4,413</b>	<b>2,273</b>	<b>3,866</b>	<b>4,169</b>	<b>2,296</b>	<b>2,064</b>
Recettes Subventions	1,176	0,089	0,063	0,211	0,211	0,358	0,185	0,185	0,260	0,010
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>22,653</b>	0,148	1,890	2,559	4,202	2,273	3,508	3,984	2,036	2,054

#### 2. Le Programme d'Appui communautaire au territoire (PACT) n°1 sur la période d'engagement 2017-2020

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1 (2017-2020)	Total	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,998</b>	<b>1,104</b>	<b>1,051</b>	<b>1,761</b>	<b>1,311</b>	<b>0,667</b>	<b>0,103</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,998</b>	1,104	1,051	1,761	1,311	0,667	0,103

#### 3. Le programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°2 sur la période d'engagement 2018-2020

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2 (2018-2020)	Total	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,937</b>	<b>0,653</b>	<b>0,970</b>	<b>1,757</b>	<b>0,809</b>	<b>0,643</b>	<b>1,104</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,937</b>	0,653	0,970	1,757	0,809	0,643	1,104

#### 4. La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (22,5 M€ ttc) avec une durée de paiement qui porte jusqu'en 2023.

Piscine Pré-Leroy (mts ttc)	Total	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
<b>AP - Dépenses</b>	<b>22,088</b>	<b>0,215</b>	<b>1,200</b>	<b>2,335</b>	<b>6,351</b>	<b>10,479</b>	<b>0,907</b>	<b>0,602</b>
Recettes FCTVA (estimées)	3,623	0,035	0,197	0,383	1,042	1,719	0,149	0,099
Recettes Subventions	2,681			0,504		1,249	0,427	0,501
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>15,784</b>	0,180	1,003	1,448	5,309	7,511	0,331	0,002

5. Immobilier d'enseignement supérieur 2021-2028 (27,500M€ ttc).

Immobilier d'Enseignement supérieur	Total	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>27,500</b>	<b>2,791</b>	<b>0,855</b>	<b>3,263</b>	<b>1,741</b>	<b>7,150</b>	<b>7,000</b>	<b>2,200</b>	<b>2,500</b>
Recettes FCTVA (estimées)	4,511	0,458	0,140	0,535	0,286	1,173	1,148	0,361	0,410
Recettes Subventions (y compris incertaines)	3,089	0,047	0,467	0,420	0,823	1,333			
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>19,899</b>	<b>2,286</b>	<b>0,248</b>	<b>2,308</b>	<b>0,632</b>	<b>4,644</b>	<b>5,852</b>	<b>1,839</b>	<b>2,090</b>
<b>10 place de la Comédie (mts ttc)</b>									
AP - Dépenses	5,000	1,581	0,540	2,698	0,181				
Recettes FCTVA (estimées)	0,820	0,259	0,089	0,443	0,030				
Recettes Subventions (y compris incertaines)	1,054	0,047	0,395	0,300	0,236	0,077			
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>3,125</b>	<b>1,275</b>	<b>0,057</b>	<b>1,955</b>	<b>-0,085</b>	<b>-0,077</b>			
<b>4 rue Beaune la Rolande (mts ttc)</b>									
AP - Dépenses	22,500	1,210	0,315	0,565	1,560	7,150	7,000	2,200	2,500
Recettes FCTVA (estimées)	3,691	0,199	0,052	0,093	0,256	1,173	1,148	0,361	0,410
Recettes Subventions (y compris incertaines)	2,035		0,072	0,120	0,587	1,256			
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>16,774</b>	<b>1,012</b>	<b>0,191</b>	<b>0,352</b>	<b>0,717</b>	<b>4,721</b>	<b>5,852</b>	<b>1,839</b>	<b>2,090</b>

6. Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) n°3 sur la période d'engagement 2022-2024

Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°3 (2022-2024)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,000</b>	<b>0,472</b>	<b>1,250</b>	<b>1,448</b>	<b>2,830</b>
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>6,000</b>	<b>0,472</b>	<b>1,250</b>	<b>1,448</b>	<b>2,830</b>

7. Le Plan Local pour l'Habitat 2022-2027 (PLH) (16,500 M€ ttc)

PLH 2022-2027	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>AP - Dépenses</b>	<b>16,500</b>	<b>0,488</b>	<b>1,237</b>	<b>1,000</b>	<b>1,500</b>	<b>3,208</b>	<b>3,079</b>	<b>5,987</b>
Recettes Subventions	0,583		0,184	0,136	0,068	0,065	0,065	0,065
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>15,917</b>	<b>0,488</b>	<b>1,053</b>	<b>0,864</b>	<b>1,432</b>	<b>3,143</b>	<b>3,014</b>	<b>5,922</b>

8. Extension Niort Tech (2022-2025) (13,000 M€ ht)

Extension Niort Tech	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,278</b>	<b>0,600</b>	<b>5,500</b>	<b>4,361</b>	<b>2,261</b>	
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	3,320	0,142	0,335	0,915	0,712	0,554	0,662
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>9,680</b>	<b>0,136</b>	<b>0,265</b>	<b>4,585</b>	<b>3,649</b>	<b>1,707</b>	<b>-0,662</b>

9. Pôle gare – phase 1 (2022-2025) (9,900 M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 (mts ttc)	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>9,900</b>	<b>0,219</b>	<b>3,813</b>	<b>4,203</b>	<b>1,665</b>	
Recettes FCTVA (récupéré par la Ville)						
Recettes Subventions et participations de la VDN	10,615	0,334	1,300	3,294	2,879	2,808
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>-0,715</b>	<b>-0,115</b>	<b>2,513</b>	<b>0,909</b>	<b>-1,214</b>	<b>-2,808</b>

10. Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025 (6,600 M€ ttc)

Réhabilitation énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire 2023-2025	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,600</b>	<b>0,440</b>	<b>2,441</b>	<b>3,719</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,083	0,072	0,400	0,610
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,517</b>	<b>0,368</b>	<b>2,041</b>	<b>3,109</b>

11. Matériel et équipement pour une collecte optimisée des déchets (6,500 M€ ttc)

Matériel et équipement pour une collecte optimisée des déchets	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP - Dépenses</b>	<b>6,500</b>	<b>0,550</b>	<b>1,010</b>	<b>1,658</b>	<b>1,430</b>	<b>1,852</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,066	0,090	0,166	0,272	0,235	0,304
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,434</b>	<b>0,460</b>	<b>0,844</b>	<b>1,386</b>	<b>1,195</b>	<b>1,548</b>

12. Eaux pluviales 2023-2025 (7,300 M€ ttc)

Eaux pluviales	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>AP - Dépenses</b>	<b>7,300</b>	<b>2,850</b>	<b>2,635</b>	<b>1,815</b>
Recettes FCTVA (estimées)	1,197	0,468	0,432	0,298
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)	0,245	0,139	0,106	
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>5,858</b>	2,243	2,097	1,517

13. Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026 (4,000 M€ ttc)

Infrastructures cyclables du quotidien 2023-2026	Total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>4,000</b>	<b>0,595</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,405</b>
Recettes FCTVA (estimées)	0,656	0,098	0,164	0,164	0,230
Recettes Subventions (en attente de sollicitation)					
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>3,344</b>	0,497	0,836	0,836	1,175

### 3.4. Les grands équilibres

Par corrélation avec les modalités de calcul de la DGFIP, les autofinancements présentés dans ces tableaux sont retraités des écritures exceptionnelles<sup>1</sup>.

#### 3.4.1. L'obligation de l'autofinancement :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stratégie d'optimisation des recettes ont pour objectif le maintien d'un niveau d'autofinancement permettant de financer un effort d'investissement soutenu. Aussi, à travers les efforts menés et à mener pour contenir les dépenses de fonctionnement, il s'agit de ménager les marges nécessaires pour préserver la vocation de la CAN en tant que collectivité d'investissements.

L'autofinancement brut représente l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement, disponible pour financer les investissements y compris et en priorité le remboursement du capital de la dette.

Au vu des variations des recettes et des dépenses présentées auparavant, le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'autofinancement. Les retraitements opérés, conformément à la méthode retenue par la DGFIP et la CRC, permettent d'assurer une comparabilité d'un exercice à l'autre en neutralisant les évènements exceptionnels : cessions, provisions et reprise de provisions...

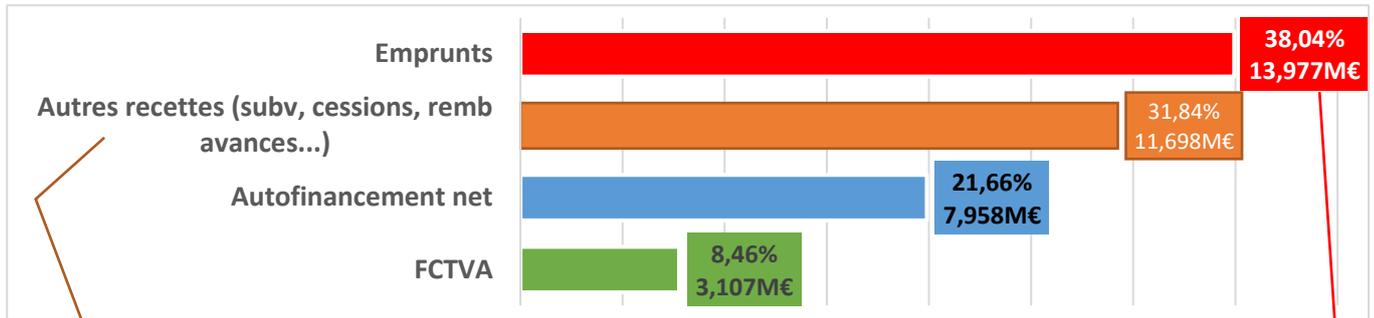
BUDGET PRINCIPAL - AUTOFINANCEMENT (calcul DGFIP) - Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Recettes réelles de fonctionnement	93,535	97,548	98,469	99,932	102,476	+4,1%	+2,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	78,560	80,948	87,067	85,863	90,300	+3,7%	+5,2%
<b>= AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>14,975</b>	<b>16,600</b>	<b>11,402</b>	<b>14,069</b>	<b>12,176</b>	<b>+6,8%</b>	<b>-13,5%</b>
- Capital net de la dette	3,631	4,085	4,393	4,382	4,218	-4,0%	-3,7%
<b>= AUTOFINANCEMENT NET</b>	<b>11,344</b>	<b>12,515</b>	<b>7,009</b>	<b>9,687</b>	<b>7,958</b>	<b>+13,5%</b>	<b>-17,9%</b>
<i>Taux d'autofinancement net</i>	<i>12,1%</i>	<i>12,8%</i>	<i>7,1%</i>	<i>9,7%</i>	<i>7,8%</i>	<i>+9,1%</i>	<i>-19,9%</i>

**La tendance baissière de l'autofinancement résulte essentiellement de la croissance forte des dépenses liée aux énergies et aux marchés de traitement des déchets insuffisamment compensée par la dynamique des recettes.**

<sup>1</sup> Les recettes et les dépenses de fonctionnement sont retraitées des provisions, reprises de provisions, travaux en régie et cessions.

### 3.4.2. Le financement de l'investissement :

Les dépenses d'investissement 2024 (hors remboursement du capital de la dette) de 36,740M€ seront financées par :



Dont 3,819M€ de subventions :

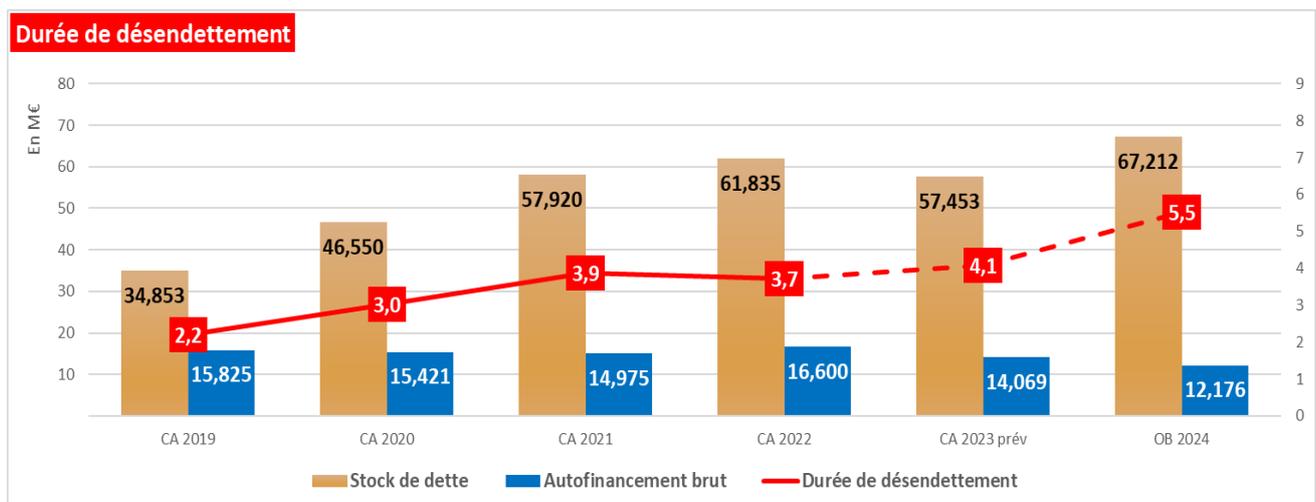
- Etat : 1,515M€
- Région : 0,474M€
- Département : 0,043M€
- FEDER : 0,289M€
- Communes (mutualisation DSI, pole gare) : 1,410M€
- Divers : 0,088M€

**Le montant des emprunts (13,977M€) sera corrigé lors du budget supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs et les restes à réaliser d'investissement 2023.**

### 3.4.3. L'endettement :

Afin de mesurer le besoin de financement 2024 (voir partie 5 sur la gestion de la dette), l'hypothèse d'un recours à l'emprunt pour un montant de 14 M€ est retenu comme plafond pour 2024, y compris en prenant en compte les restes à réaliser d'investissement transférés sur 2024 estimés à 5,900 M€ en dépenses et à 0,864 M€ en recettes. L'écart sera financé par les résultats de 2023.

A l'aune de ces paramètres, la durée de désendettement (stock de dette/autofinancement brut) anticipée fin 2024 se situer autour de 5,5 années, en deçà des niveaux d'alerte généralement fixé à 8 ans pour les EPCI.



Ces ratios sont très sensibles à l'évolution asymétrique du niveau d'investissement et de l'autofinancement.

Leur évolution reste sous surveillance.

## 4. LES BUDGETS ANNEXES

A côté du budget principal, la CAN gère 5 budgets annexes dont 4 services publics industriels et commerciaux : Transports, Assainissement, Eau potable et Energies renouvelables et 1 service public administratif : Zones d'activités économiques.

La compétence eau devrait être transférée au sein d'une société publique locale gestionnaire du cycle de l'eau courant 2024.

### 4.1. Budget Transports et mobilités

Le budget 2024 s'inscrit à la fois dans un contexte de renouvellement du délégataire de service public dont le nouveau contrat entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2029.

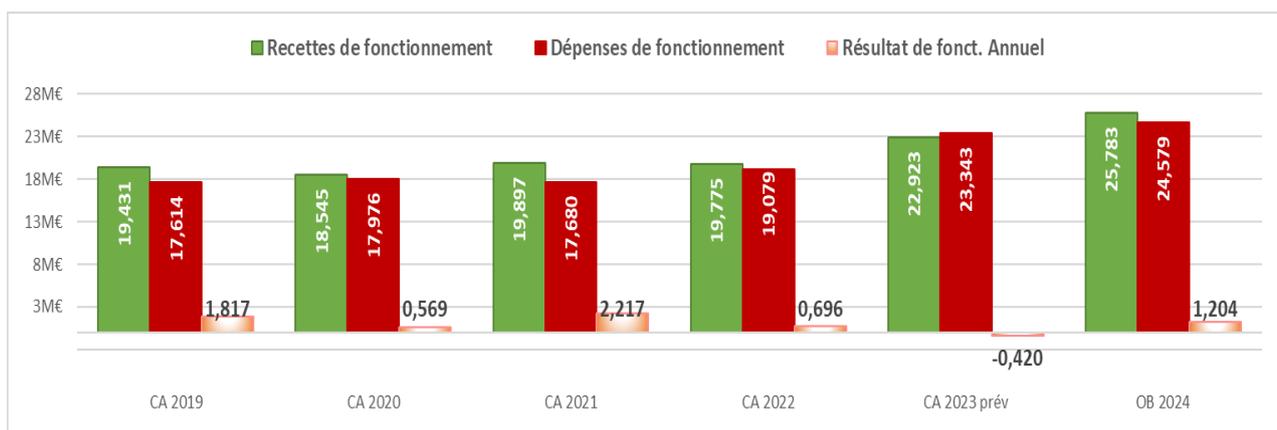
La CAN a reconduit la société Transdev comme délégataire du service public pour l'exploitation du réseau de transports collectifs et des mobilités actives et partagées (délibération du 13 novembre 2023).

**Les orientations budgétaires 2024 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 25,276 M€ en augmentation de +2,738 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023.** Cette augmentation se retrouve principalement dans l'accroissement des recettes du versement mobilité (+2,600 M€) lié à la hausse du taux de versement mobilité (VM) et à l'effet base. Pour financer ses projets ambitieux d'investissement (cf partie sur les investissements 2024), la CAN a adopté le 27 mars 2023 l'augmentation du taux de VM de 1,05% à 1,25%.

**La conjoncture inflationniste a impacté fortement la contribution financière versée au délégataire en 2023.** Cette dernière versée au délégataire évolue en fonction d'un taux d'actualisation calculé à partir de la progression n-1 de 4 index, soit l'évolution du prix du gazole, du taux de salaire horaire, du prix de réparation des véhicules et du prix des frais et services divers. Avec le choc de l'inflation, le taux d'actualisation de la contribution en 2023 s'est élevé à 8,29% après +3,06% en 2022. Selon les estimations de la Direction des Finances, le taux d'actualisation effectif en 2024 qui sera définitivement connu courant mars 2024, devrait être proche de +4%.

Les négociations menées sur le nouveau contrat de DSP ont permis notamment de limiter la hausse de cette contribution à +2,2%.

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèveront à 24,579 M€ hors virement vers la section d'investissement (1,204 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2024.** Le résultat de fonctionnement 2023 prévisionnel négatif de -0,420 M€ sera financé par la reprise des résultats antérieurs au budget supplémentaire 2024.



**Les dépenses de fonctionnement 2024 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +1,236 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023.**

Cette hausse provient d'une part, de l'impact de l'inflation 2023 sur la contribution versée au délégataire (+0,425 M€) et d'autre part, de l'augmentation de la dotation aux amortissements (+0,686 M€) corrélée à l'évolution des investissements.

Pour 2024, la contribution (y compris les recettes compensées) est prévue à hauteur de 19,500 M€ contre 19,085 M€ en 2023. Par ailleurs, en compensation de la gratuité des transports, des recettes tarifaires sont versées au délégataire dont l'évolution dépend du nombre de voyages.

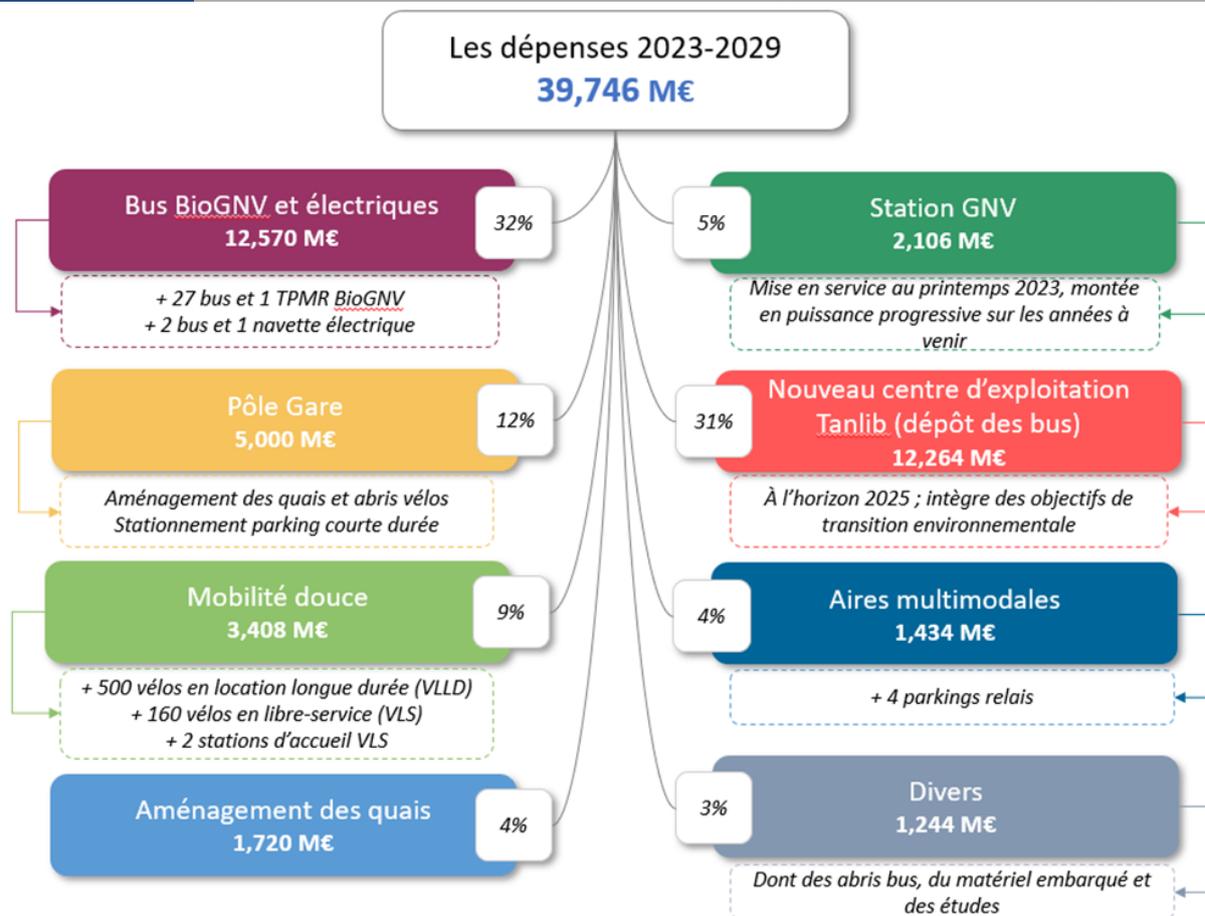
Une enveloppe de 0,150M€ est aussi proposée pour développer le covoiturage (cf délibération du 25 septembre 2023 sur l'expérimentation d'une solution de covoiturage du quotidien avec incitations financières).

La dynamique des recettes étant supérieure à celle de dépenses, l'autofinancement brut augmente, passant de +0,917 M€ au compte administratif 2023 prévisionnel à +3,105 M€ au budget 2024.

TRANSPORTS - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Versement mobilité	17,038	17,278	19,600	20,000	22,600	+15,3%	+13,0%
Autres dotations et participations	1,700	1,700	1,638	2,159	1,734	+5,9%	-19,7%
Autres recettes	1,065	0,654	0,811	0,379	0,942	+16,2%	+148,5%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>19,803</b>	<b>19,632</b>	<b>22,049</b>	<b>22,538</b>	<b>25,276</b>	<b>+14,6%</b>	<b>+12,1%</b>
Amortissements des subventions	0,094	0,143	0,385	0,385	0,507	+31,7%	+31,7%
<b>Total recettes</b>	<b>19,897</b>	<b>19,775</b>	<b>22,434</b>	<b>22,923</b>	<b>25,783</b>	<b>+14,9%</b>	<b>+12,5%</b>
Contribution versée au délégataire	14,293	15,484	18,000	19,085	19,500	+8,3%	+2,2%
Autres achats et services	0,637	0,948	1,113	1,148	1,240	+11,4%	+8,0%
Dépenses de personnel	0,361	0,384	0,418	0,415	0,423	+1,2%	+1,9%
Autres charges de gestion courante	0,817	0,864	0,843	0,958	0,993	+17,8%	+3,7%
Autres dépenses	0,000	0,014	0,015	0,015	0,015	+0,0%	+0,0%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>16,108</b>	<b>17,694</b>	<b>20,389</b>	<b>21,621</b>	<b>22,171</b>	<b>+8,7%</b>	<b>+2,5%</b>
Dotations aux amortissements	1,572	1,385	1,730	1,722	2,408	+39,2%	+39,8%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			0,315		1,204	+282,2%	
<b>Total dépenses</b>	<b>17,680</b>	<b>19,079</b>	<b>22,434</b>	<b>23,343</b>	<b>25,783</b>	<b>+14,9%</b>	<b>+10,5%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+2,217</b>	<b>+0,696</b>		<b>-0,420</b>			
Résultat antérieur reporté	+6,157	+8,374		+6,393			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+8,374</b>	<b>+9,070</b>		<b>+5,973</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>3,695</b>	<b>1,938</b>	<b>1,660</b>	<b>0,917</b>	<b>3,105</b>	<b>+87,0%</b>	<b>+238,6%</b>

Le volume des recettes réelles de fonctionnement excédentaire par rapport aux dépenses permet de dégager un autofinancement de 3,105 M€ en 2024 nécessaire au financement des investissements.

**Le programme d'investissement 2024 s'inscrit dans le cadre d'une PPI 2023-2029 de 40 M€ essentiellement axée vers l'enjeu essentiel de décarbonation des mobilités.**



En 2024, la CAN prévoit d'investir 9,900 M€ auxquels s'ajouteront 0,125 M€ de reports prévisionnels sur des opérations d'équipement non terminées en 2023.

TRANSPORTS - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	0,823	3,351	8,223	9,617	9,887	+20,2%	+2,8%
Remboursement avance de l'Etat		0,134	0,135	0,134	0,134	-0,7%	+0,0%
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>0,823</b>	<b>3,485</b>	<b>8,358</b>	<b>9,751</b>	<b>10,021</b>	<b>+19,9%</b>	<b>+2,8%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	0,103	0,253	0,962	0,962	0,851	-11,5%	-11,5%
<b>Total dépenses</b>	<b>0,926</b>	<b>3,738</b>	<b>9,320</b>	<b>10,713</b>	<b>10,872</b>	<b>+16,7%</b>	<b>+1,5%</b>
Subv d'investissement	0,720	0,430	2,180	1,693	1,233	-43,4%	-27,2%
FCTVA/TVA	0,036	0,153	0,285	0,131	0,420	+47,4%	+220,6%
Affectation du rés de fonct à l'investissement				2,679			
Emprunts ou avance trésorerie de l'Etat	1,343		4,233		5,263	+24,3%	#DIV/0!
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>2,099</b>	<b>0,583</b>	<b>6,698</b>	<b>4,503</b>	<b>6,916</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+53,6%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	1,581	1,495	2,307	2,299	2,752	+19,3%	+19,7%
Virement de la section de fonctionnement			0,315		1,204	+282,2%	#DIV/0!
<b>Total recettes</b>	<b>3,680</b>	<b>2,078</b>	<b>9,320</b>	<b>6,802</b>	<b>10,872</b>	<b>+16,7%</b>	<b>+59,8%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+2,754</b>	<b>-1,660</b>		<b>-3,911</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,934	+3,688		+2,028			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+3,688</b>	<b>+2,028</b>		<b>-1,883</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+4,971</b>	<b>-0,964</b>		<b>-7,010</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>12,062</b>	<b>11,098</b>		<b>4,090</b>			

Elle poursuit ses engagements en faveur de la mobilité durable en remplaçant sa flotte de bus diesel par du GNV. 10 nouveaux bus payés en 2023 seront opérationnels en 2024.

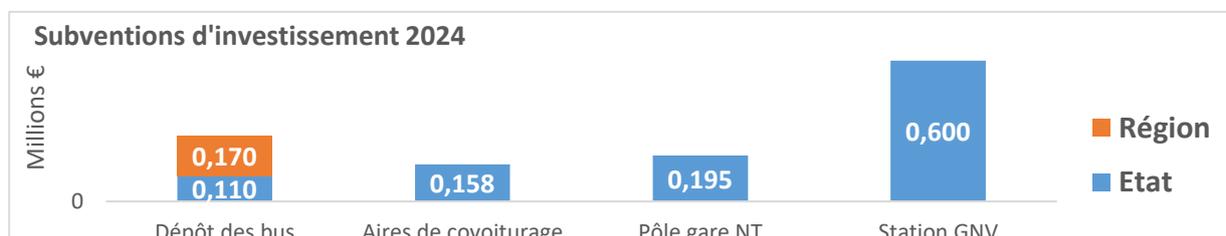
La transition énergétique passe aussi par la construction d'un nouveau centre d'exploitation des mobilités décarbonées adossé à la station GNV et sur lequel sera posé des panneaux photovoltaïques. Ce projet qui a commencé en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2026 pour un coût global de 12,000M€ dont 5,700M€ d'inscrit au budget 2024.

**Pour faciliter l'usage de transports collectifs, la CAN poursuit la construction du Pole Gare Niort-atlantique** entamée en 2022. Une partie des travaux est imputée dans le budget annexe Transports avec une enveloppe de 2,400 M€ qui sera proposée au budget 2024.

**Concernant le développement de la mobilité douce**, il sera proposé dans le budget 2024, une enveloppe de 0,870 M€ pour l'acquisition de vélos en libre-service, vélos en location longue durée et l'aménagement de box de rangement. Il est aussi prévu des travaux pour la construction de pistes cyclables pour un montant d'1,000 M€ en 2024 comptabilisés dans le budget principal au sein de la compétence voirie, montant reconduit chaque année ensuite pour accompagner le maillage des communes conformément à la stratégie en cours d'élaboration.

**Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 3,105 M€ et par un recours à l'emprunt de 5,263 M€** qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs. Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

**Côté subventions**, les projets d'investissement bénéficieront en 2024 de 1,233M€ répartis comme suit :



Comme pour tous ses projets d'investissement, la CAN s'inscrit dans une recherche proactive de co-financement.

### Les engagements pluriannuels (AP/CP) :

**Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants sur le fondement des délibérations adoptées lors des précédents conseils d'Agglomération (les montants peuvent donc différer des orientations budgétaires) :**

#### 1. Pôle gare – phase 1 (PEM et parking de reconstitution) (2022-2026) (5,100M€ ttc)

Pôle gare - phase 1 - PEM et parking de reconstitution	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>5,100</b>	<b>0,101</b>	<b>1,886</b>	<b>2,351</b>	<b>0,762</b>	
Recettes FCTVA (estimées)	0,438	0,015	0,079	0,312	0,032	
Recettes Subventions (dont celles à solliciter)	1,236	0,007		0,361	0,524	0,344
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>3,426</b>	0,079	1,807	1,678	0,206	-0,344

#### 2. Pôle de transport décarboné – partie dépôt bus (2022-2026) (13,000M€ ht)

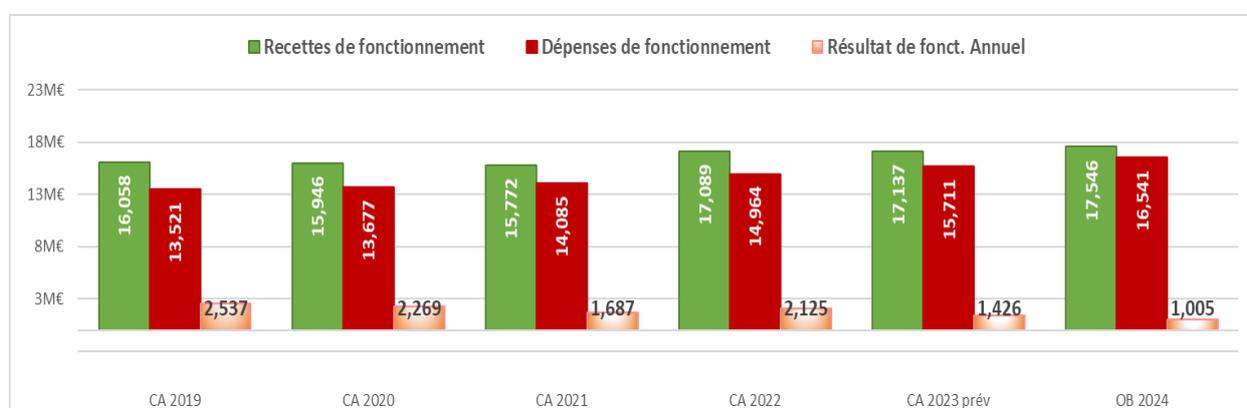
Pôle de transport décarboné - partie dépôt bus	Total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>AP - Dépenses</b>	<b>13,000</b>	<b>0,604</b>	<b>3,243</b>	<b>5,000</b>	<b>3,536</b>	<b>0,617</b>
Recettes Subventions	0,552	0,166		0,110	0,110	0,166
Reste à financer par autofinancement ou emprunt	<b>12,448</b>	0,439	3,243	4,890	3,426	0,451

## 4.2. Budget Assainissement

En 2024, l'activité Assainissement continue d'être gérée dans le cadre d'un budget annexe doté d'une autonomie financière. Cette évolution, effective depuis 2023, a eu pour conséquence de modifier les modalités de gestion du personnel, avec l'application du statut privé aux agents nouvellement recrutés, et ce, dans le cadre de l'accord d'entreprise élaboré en 2022 et approuvé en janvier 2023.

Il est prévu qu'à terme, l'activité assainissement rejoigne la société publique locale du cycle de l'eau créée courant 2024.

**Les orientations budgétaires 2024 prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 17,546 M€ et des dépenses de fonctionnement de 16,541 M€ hors virement vers la section d'investissement (1,005 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2024.**



**Les dépenses de fonctionnement 2024 y compris la dotation aux amortissements sont présentées en hausse de +0,832M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023.**

La hausse des dépenses énergétiques impacte significativement le budget depuis 2021 (0,967 M€ en 2021, 1,175 M€ en 2022, 1,570 M€ en 2023 prévisionnel et 2,080 M€ au budget 2024).

Les autres postes d'achats et de services sont maîtrisés. A cela s'ajoutent, les dépenses nationales sur les salaires avec le GVT, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (pour les actuels agents relevant encore du statut public), les revalorisations catégorielles avec effet en année pleine sur 2024 pour un total de +0,146 M€.

**Dans ce contexte, afin de pouvoir maintenir un niveau d'investissement conforme aux besoins consignés dans la programmation pluriannuelle d'investissement, une augmentation de la redevance assainissement de +5% sera proposée au vote du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023.**

**Les recettes de fonctionnement 2024 sont présentées en hausse de +0,400 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023. L'impact de la hausse tarifaire n'est pas totalement intégré dans les recettes de redevance dans l'attente de la décision du Conseil.**

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2024 à date s'élèverait à 4,861 M€, en diminution de -0,277 M€ par rapport au compte administratif 2023 anticipé.

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/Cap
Redevances assainissement	11,419	12,301	12,390	12,300	12,700	+2,5%	+3,3%
Autres recettes d'exploitation*	1,720	1,679	1,865	1,861	1,909	+2,4%	+2,6%
Autres recettes	0,641	1,007	0,750	0,843	0,734	-2,1%	-12,9%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>13,780</b>	<b>14,987</b>	<b>15,005</b>	<b>15,004</b>	<b>15,343</b>	<b>+2,3%</b>	<b>+2,3%</b>
Recettes d'ordre	1,992	2,102	2,184	2,133	2,203	+0,9%	+3,3%
<b>Total recettes</b>	<b>15,772</b>	<b>17,089</b>	<b>17,189</b>	<b>17,137</b>	<b>17,546</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+2,4%</b>
Charges à caractère général	3,580	3,892	4,115	4,436	4,813	+17,0%	+8,5%
Dépenses de personnel	2,844	2,988	3,300	3,225	3,371	+2,2%	+4,5%
Autres charges de gestion courante	0,131	0,359	0,350	0,410	0,335	-4,3%	-18,3%
Charges d'intérêts d'emprunt	1,421	1,367	1,337	1,350	1,301	-2,7%	-3,6%
Autres dépenses	0,701	0,656	0,629	0,445	0,662	+5,2%	+48,8%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>8,677</b>	<b>9,262</b>	<b>9,731</b>	<b>9,866</b>	<b>10,482</b>	<b>+7,7%</b>	<b>+6,2%</b>
Dotations aux amortissements	5,408	5,702	5,809	5,845	6,059	+4,3%	+3,7%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			1,649		1,005	-39,1%	
<b>Total dépenses</b>	<b>14,085</b>	<b>14,964</b>	<b>17,189</b>	<b>15,711</b>	<b>17,546</b>	<b>+2,1%</b>	<b>+11,7%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+1,687</b>	<b>+2,125</b>		<b>+1,426</b>			
Résultat antérieur reporté	+3,765	+3,926		+3,036			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+5,452</b>	<b>+6,051</b>		<b>+4,462</b>			
<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>5,103</b>	<b>5,725</b>	<b>5,274</b>	<b>5,138</b>	<b>4,861</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-5,4%</b>

La CAN poursuit son programme d'investissement prévu à hauteur de 7,362 M€ auxquels s'ajouteront les reports sur des opérations d'équipement non achevées en 2023.

Le recours à l'emprunt présenté dans ces orientations budgétaires sera corrigé lors du budget supplémentaire au regard des résultats antérieurs.

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/Cap
Dépenses d'équipement	4,883	7,590	9,491	10,445	7,363	-22,4%	-29,5%
Remboursement du capital de la dette	2,600	2,636	2,700	2,691	2,270	-15,9%	-15,6%
Dépenses diverses dont op. neutre de la dette			2,927	0,004		-100,0%	
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>7,483</b>	<b>10,226</b>	<b>15,118</b>	<b>13,140</b>	<b>9,633</b>	<b>-36,3%</b>	<b>-26,7%</b>
Amortissements des subv et op. patrimoniales	2,212	2,321	2,784	2,883	2,803	+0,7%	-2,8%
<b>Total dépenses</b>	<b>9,695</b>	<b>12,547</b>	<b>17,902</b>	<b>16,023</b>	<b>12,436</b>	<b>-30,5%</b>	<b>-22,4%</b>
Subv d'investissement	2,581	1,927	2,162	1,915	1,251	-42,1%	-34,7%
FCTVA	0,752	0,721	1,536	1,400	1,162	-24,3%	-17,0%
Affectation du rés de fonct à l'investissement	1,843	1,526		3,029			-100,0%
Emprunts		2,000	3,219		2,359	-26,7%	
Dépenses diverses dont op. neutre de la dette	0,002	0,024	2,927	0,002		-100,0%	-100,0%
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>5,178</b>	<b>6,198</b>	<b>9,844</b>	<b>6,346</b>	<b>4,772</b>	<b>-51,5%</b>	<b>-24,8%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	5,628	5,921	6,409	6,595	6,659	+3,9%	+1,0%
Virement de la section de fonctionnement			1,649		1,005	-39,1%	
<b>Total recettes</b>	<b>10,806</b>	<b>12,119</b>	<b>17,902</b>	<b>12,941</b>	<b>12,436</b>	<b>-30,5%</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+1,111</b>	<b>-0,428</b>		<b>-3,082</b>			
Résultat antérieur reporté	-0,461	+0,650		+0,222			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+0,650</b>	<b>+0,222</b>		<b>-2,860</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>+0,955</b>	<b>+0,184</b>		<b>-4,686</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>6,102</b>	<b>6,286</b>		<b>1,600</b>			

Le plan d'investissement proposé au budget 2024 comprendra principalement :

- Travaux STEP de Goilard (0,950M€)
- Travaux STEP de Beauvoir (0,150M€) et travaux STEP de St Hilaire la Palud (0,400M€)
- Renouvellement de réseaux (Magné, Mauzé/le mignon, Chauray, ...) (2,220M€)
- Renouvellement des prétraitements de la STEP de Goilard (0,500M€)
- Entretien courant du patrimoine (matériels, véhicules, réseaux) (2,985M€)

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 4,861 M€, par des subventions pour 1,251 M€ de l'Agence de l'eau et par un recours à l'emprunt de 2,359 M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2023.

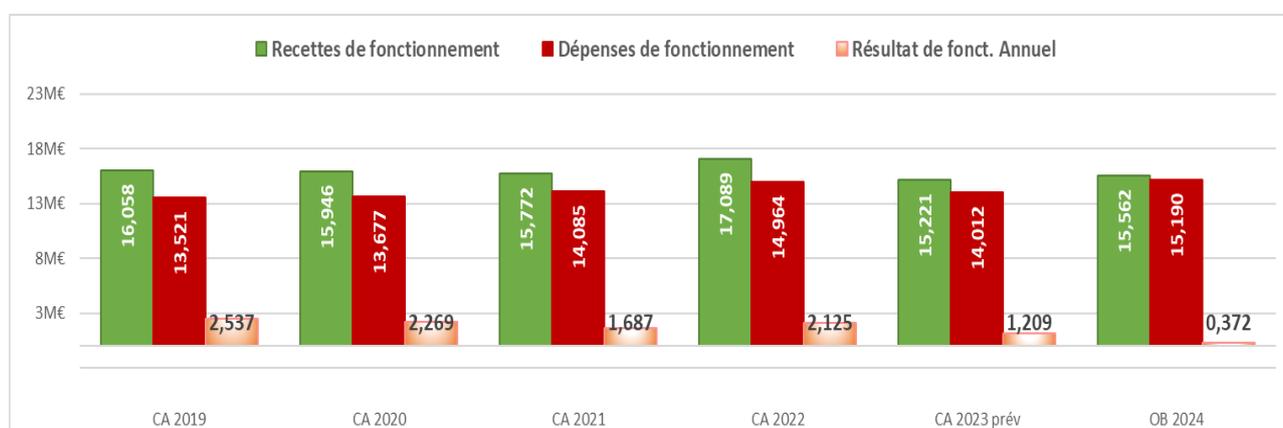
### 4.3. Budget Eau potable

Depuis 2023, la CAN a repris en Régie l'ensemble de l'exploitation de l'eau potable des structure intégrées dans le périmètre de la seule Agglomération du Niortais (ex Syndicat des eaux du Vivier et de Syndicat d'eau de la Vallée de la Courance).

La création de la Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » approuvée par le Conseil d'Agglomération du 29 juin dernier, est en cours de constitution. Le transfert de l'exploitation de l'eau auprès de cette entité devrait intervenir courant 2024 dans le cadre d'un contrat de prestations de service.

Cette gestion confiée à la SPL par contrat de prestation nécessitera le maintien d'un budget annexe qui portera la facturation ainsi que les investissements en matière d'eau potable.

Aussi, en 2024, les orientations budgétaires prévoient un volume de recettes de fonctionnement de 15,562 M€ et des dépenses de fonctionnement de 15,190 M€ hors virement vers la section d'investissement (0,372 M€) représentant le résultat de fonctionnement théorique 2024.



**Les dépenses de fonctionnement 2024 sont présentées en hausse de +1,178 M€ par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2023.**

Cette hausse provient essentiellement des dépenses de la masse salariale (+0,909 M€). En effet le passage du personnel vers un statut de droit privé dans le cadre de la SPL oblige à respecter la convention collective nationale de la Branche Eau/Assainissement générant ainsi un surcoût substantiel. A ce jour, près de 40% du personnel sont déjà sous statut de droit privé comme l'exige la réglementation.

Également, la hausse des dépenses énergétiques impacte le budget depuis 2021 en passant de 0,257 M€ à 0,728 M€ au budget 2024.

D'autres postes sont prévus à la hausse, le reversement à l'agence de l'eau (+0,390M€) et les créances irrécouvrables et titres annulés sur l'exercice antérieur (+0,100M€). Les ajustements sur les autres postes compensent ces augmentations.

SERVICE DES EAUX - FONCTIONNEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Ventes d'eau aux abonnés	7,708	8,618	8,796	8,629	9,060	+3,0%	+5,0%
Autres recettes d'exploitation*	3,565	4,738	4,909	4,753	4,922	+0,3%	+3,6%
Autres recettes	0,430	0,647	0,606	0,866	0,606	+0,0%	-30,0%
<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>11,703</b>	<b>14,003</b>	<b>14,311</b>	<b>14,248</b>	<b>14,588</b>	<b>+1,9%</b>	<b>+2,4%</b>
Recettes d'ordre dont amort. des subventions	0,883	0,866	0,980	0,973	0,974	-0,6%	+0,1%
<b>Total recettes</b>	<b>12,586</b>	<b>14,869</b>	<b>15,291</b>	<b>15,221</b>	<b>15,562</b>	<b>+1,8%</b>	<b>+2,2%</b>
Charges à caractère général	2,600	3,525	3,883	3,872	3,904	+0,5%	+0,8%
Dépenses de personnel	2,952	3,127	3,469	3,641	4,550	+31,2%	+25,0%
Autres charges de gestion courante	0,118	0,284	0,450	0,347	0,450	+0,0%	+29,7%
Charges d'intérêts d'emprunt	0,441	0,427	0,410	0,397	0,400	-2,4%	+0,8%
Autres dépenses**	2,026	2,196	3,157	2,756	2,908	-7,9%	+5,5%
<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>8,137</b>	<b>9,559</b>	<b>11,369</b>	<b>11,013</b>	<b>12,212</b>	<b>+7,4%</b>	<b>+10,9%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	2,986	2,952	3,922	2,999	2,978	-24,1%	-0,7%
Virement à la section d'invest. ou résultat de fonct. théorique			1,649		0,372	-77,4%	
<b>Total dépenses</b>	<b>11,123</b>	<b>12,511</b>	<b>16,940</b>	<b>14,012</b>	<b>15,562</b>	<b>-8,1%</b>	<b>+11,1%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>+1,463</b>	<b>+2,358</b>		<b>+1,209</b>			
Résultat antérieur reporté	+4,550	+1,631		+2,914			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+6,013</b>	<b>+3,989</b>		<b>+4,123</b>			

<b>Autofinancement budgétaire (RRF-DRF)</b>	<b>3,566</b>	<b>4,444</b>	<b>2,942</b>	<b>3,235</b>	<b>2,376</b>	<b>-19,2%</b>	<b>-26,6%</b>
---------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

\* Redevance pollution domestique, Redevance modernisation des réseaux, Location de compteurs

\*\* Reversements redevance Agence de l'eau (pollution et modernisation des réseaux)

A partir des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement brut 2024 de 2,376 M€ est présenté en diminution de -0,859 M€ par rapport au compte administratif 2023 anticipé.

**Dans ce contexte, afin de pouvoir maintenir un niveau d'investissement nécessaire à la préservation des milieux et la qualité de production d'eau potable, une augmentation de la redevance eau sera proposée au vote du Conseil d'Agglomération du 11 décembre 2023.**

SERVICE DES EAUX - INVESTISSEMENT Montants en millions d'€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prev	OB 2024	Evol en %	
						OB/BP	OB/CAp
Dépenses d'équipement	3,836	2,832	5,652	4,892	6,683	+18,2%	+36,6%
Remboursement du capital de la dette	1,253	1,265	1,336	1,335	1,355	+1,4%	+1,5%
Dépenses diverses dont op. neutre de la dette							
<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>5,089</b>	<b>4,097</b>	<b>6,988</b>	<b>6,227</b>	<b>8,038</b>	<b>+15,0%</b>	<b>+29,1%</b>
Dépenses d'ordre	1,024	0,872	0,980	1,219	0,974	-0,6%	-20,1%
<b>Total dépenses</b>	<b>6,113</b>	<b>4,969</b>	<b>7,968</b>	<b>7,446</b>	<b>9,012</b>	<b>+13,1%</b>	<b>+21,0%</b>
Subv d'investissement	0,084	0,110					
Affectation du rés de fonct à l'investissement	1,489	2,401		1,075			-100,0%
Emprunts	0,000	2,000	4,047		5,662	+39,9%	
Dépenses diverses dont op. neutre de la dette	0,153						
<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>1,726</b>	<b>4,511</b>	<b>4,047</b>	<b>1,075</b>	<b>5,662</b>	<b>+39,9%</b>	<b>+426,7%</b>
Dotations aux amortissements et op. patrimoniales	3,127	2,958	3,921	3,245	2,978	-24,0%	-8,2%
Virement de la section de fonctionnement			1,649		0,372	-77,4%	
<b>Total recettes</b>	<b>4,853</b>	<b>7,469</b>	<b>9,617</b>	<b>4,320</b>	<b>9,012</b>	<b>-6,3%</b>	<b>+108,6%</b>
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-1,260</b>	<b>+2,500</b>		<b>-3,126</b>			
Résultat antérieur reporté	+0,463	-1,257		+1,243			
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-0,797</b>	<b>+1,243</b>		<b>-1,883</b>			
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-3,363</b>	<b>+0,414</b>		<b>-5,152</b>			
<b>Fonds de roulement de clôture</b>	<b>5,216</b>	<b>5,232</b>		<b>2,240</b>			

Le plan d'investissement proposé au budget 2024 comprendra principalement :

- Renouvellement et l'extension de réseaux (3,900M€),
- Achats matériels, charbons actifs, renouvellement de compteurs (0,770M€)
- Travaux de restructuration de l'ozonation (0,400M€)
- Acquisitions de réserves foncières dans le cadre de la protection des ressources (0,150M€),

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 2,376M€ et par un recours à l'emprunt de 5,662M€ qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs.

#### 4.4. Budget Zones d'activités économiques (ZAE)

La Communauté d'Agglomération poursuit sa réflexion sur un schéma de Zones d'activités pour prioriser sa consommation foncière et les travaux d'aménagement à venir dans le contexte du ZAN.

Pour cette raison et avant toute décision, le programme d'aménagement 2024 est relativement faible avec 0,290 M€ de viabilisation de terrains destinés à la vente auprès d'entreprises désireuses de s'installer ou de se déplacer sur notre territoire. A cette enveloppe, s'ajoute une échéance d'intérêt pour 0,042 M€ liée à l'emprunt sur la zone de Terre de sports.

En 2020, la CAN a repris dans son patrimoine la zone de Terre de sports (20 hectares dont 11 à commercialiser) financée par un emprunt de 11,000 M€<sup>1</sup>. Les cessions de terrains viendront diminuer le remboursement à terme du capital.

En 2024, la CAN investira 0,290M€ sur les zones d'activités économiques suivantes :

- Zone Ecobois à Mauzé sur le Mignon (0,020M€),
- Zone de Prahecq (0,090M€),
- Zone de Beauvoir (0,020M€),
- Zone les Chéracles à PrinDeyrançon (0,040M€),
- Zone les Sablonnières à Epannes (0,040M€).
- Parc d'activités Les Rochereaux (0,080M€),

Seront inscrites au budget 2024, les ventes délibérées de terrain à hauteur de 3,727M€ concernant principalement :

- Zone Terres de sports (3,127M€),
- Zone Gutenberg à Mendès France, (0,200M€),
- Zone la Garenne Portes du Marais (0,208M€),
- Zone de Batipolis (0,192M€).

#### 4.5. Budget Energies renouvelables

Dans son engagement vers le développement durable, la CAN a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay Rohan-Rohan et le siège social de la CAN).

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée dans l'état actuel de la réglementation, comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée a minima sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

Ce budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 0,041 M€. Les dépenses de fonctionnement concernent des opérations de maintenance pour 0,011 M€ et un remboursement de frais généraux au budget principal pour 0,010 M€.

L'autofinancement permet de financer l'achat d'onduleurs pour 0,010 M€ et un remboursement d'avance de trésorerie au budget principal pour 0,005 M€.

<sup>1</sup> Emprunts de 5 M€ (amortissement in fine à taux fixe de 0,52% sur 5 ans) et de 6 M€ (amortissement constant à taux fixe de 0,42% sur 10 ans).

## 5. LA GESTION DE LA DETTE

Cette partie est consacrée à l'évolution du stock d'emprunt, ainsi qu'aux caractéristiques de la dette.

### 5.1. L'évolution de la dette

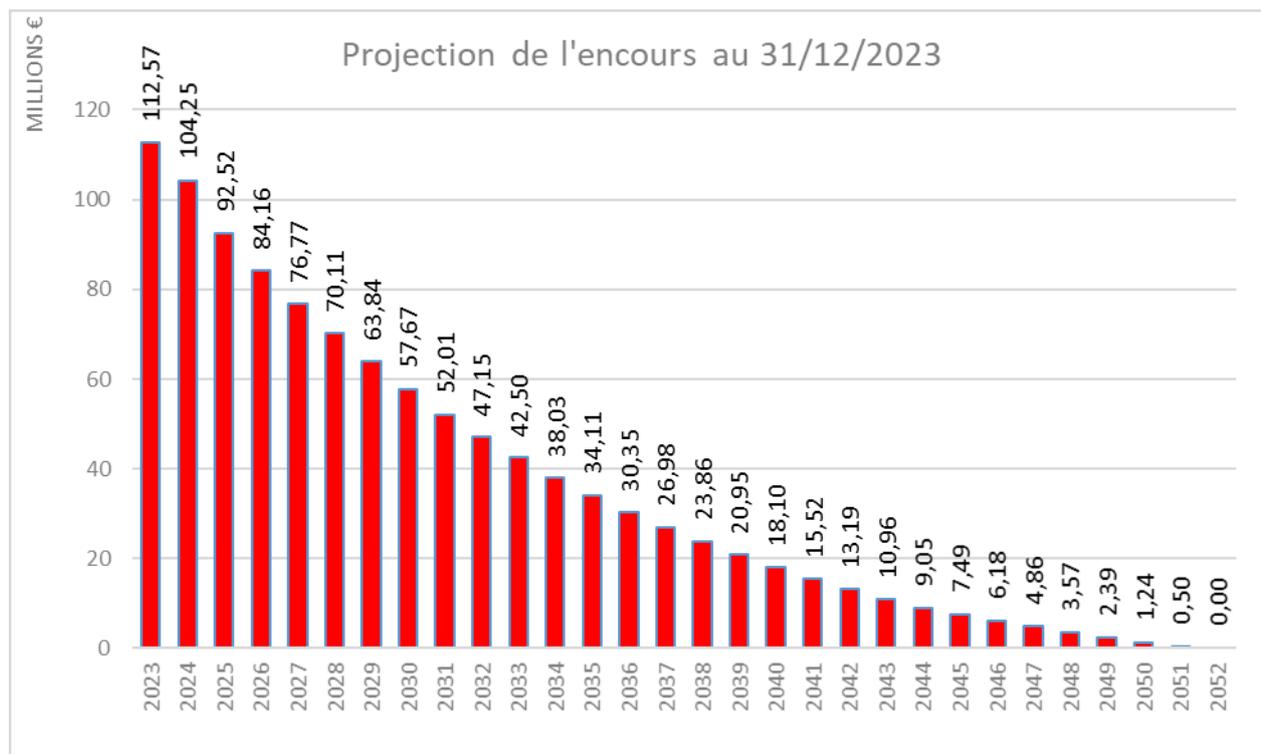
#### ⇒ Evolution du stock de dette par budget :

A partir des orientations budgétaires 2024 présentées, le stock de dette évolue comme suit, en sachant que le montant des emprunts pour chacun des budgets sera ajusté avec les résultats antérieurs lors du budget supplémentaire.

Montant au 31 décembre n	2019	2020	2021	2022	CA prev 2023	OB 2024
Budget principal	33,994	45,814	57,920	61,835	57,453	67,212
Budget assainissement	41,202	38,717	36,117	35,481	32,792	32,881
Budget immobilier d'entreprises	0,859	0,736				
Budget ZAE		11,000	10,634	9,434	8,767	5,679
Budget eau SEV		14,132	12,996	14,887	13,552	17,858
Budget eau SEVC		1,273	1,156			
Budget transport						5,263
<b>Total stock de dette net en M€</b>	<b>76,055</b>	<b>111,671</b>	<b>118,822</b>	<b>121,636</b>	<b>112,563</b>	<b>128,892</b>
<b>Dette en € par habitant (pop INSEE)</b>	<b>610 €</b>	<b>899 €</b>	<b>953 €</b>	<b>972 €</b>	<b>899 €</b>	<b>1 029 €</b>

#### ⇒ Projection de l'encours de dette tous budgets confondus :

A partir des projections d'emprunt fin 2023 sur le budget principal et les budgets annexes, le profil d'extinction de la dette consolidée tous budgets confondus suit cette évolution :



## ⇒ Evolution de l'endettement par budget

La variation entre les nouveaux emprunts et la part du capital remboursé chaque année informe du réel niveau d'endettement annuel sur les 5 dernières années :

Besoin de financement en M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prev 2023	OB 2024
Budget principal net	4,298	11,819	11,370	3,915	-4,382	9,759
Budget assainissement	-2,634	-2,485	-2,600	-0,636	-2,689	0,089
Budget immobilier d'entreprises	-0,120	-0,123				
Budget ZAE	0,000	11,000	-0,326	-1,200	-0,667	-3,088
Budget eau SEV		0,945	-1,136	0,735	-1,335	4,307
Budget eau SEVC		-0,230	-0,117			
Budget transport					0,000	5,263
<b>Tous budgets confondus</b>	<b>1,544</b>	<b>20,925</b>	<b>7,191</b>	<b>2,814</b>	<b>-9,073</b>	<b>16,329</b>

## ⇒ Durée de désendettement :

La soutenabilité de la dette s'apprécie à l'aune de la durée de désendettement qui représente le nombre d'années nécessaire pour rembourser le stock de dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

Durée de désendettement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prev 2023	OB 2024
Budget principal	2,2	3,1	3,9	3,7	4,1	5,5
Budget assainissement	6,1	5,8	6,0	5,6	5,8	6,3
Budget immobilier d'entreprises	3,3	1,6				
Budget eau SEV		2,6	3,1	3,2	3,7	6,5
Budget ZAE		*	*	*	*	*
Budget transport					0,0	1,7
<b>Tous budgets confondus**</b>	<b>3,0</b>	<b>3,8</b>	<b>4,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>

\* Les caractéristiques comptables du budget annexe ZAE ne permettent pas de calculer un autofinancement brut

\*\* Le stock de dette du budget ZAE restant à rembourser est pris en compte dans le total "Tous budgets confondus"

## 5.2. Les caractéristiques de la dette

### ⇒ Taux moyen et durée de vie moyenne :

Le taux moyen de la dette passe de 3,68% en 2018 à 2,59% en 2023. La durée moyenne résiduelle<sup>1</sup> de la dette consolidée reste en dessous de 10 ans. Ces paramètres ne tiennent pas compte des nouveaux emprunts à souscrire en 2024.

Situation au 31 décembre n	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'emprunts	86	84	110	113	110	106
Taux moyen*	3,68%	3,54%	3,07%	2,68%	2,49%	2,59%
Durée de vie moyenne	8,8 ans	8,6 ans	8,8 ans	9,5 ans	9,3 ans	9 ans

\*Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

<sup>1</sup> Le rapport entre le capital restant dû au 1er janvier de l'année et le remboursement en capital de cette même année, exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la CAN pour rembourser la totalité de ses emprunts actuels, en y consacrant la même somme chaque année. Un ratio supérieur à 15 ans est le signe d'une dette très jeune et donc de marges de manœuvre plus réduites. Ce ratio doit aussi être supérieur à la durée de désendettement.

⇒ **Stock de dette par type de taux :**

La part de taux fixe passe de 90,91% à 92,26%. Cette augmentation résulte de la faiblesse des taux favorisant les mobilisations à taux fixe depuis 7 ans.

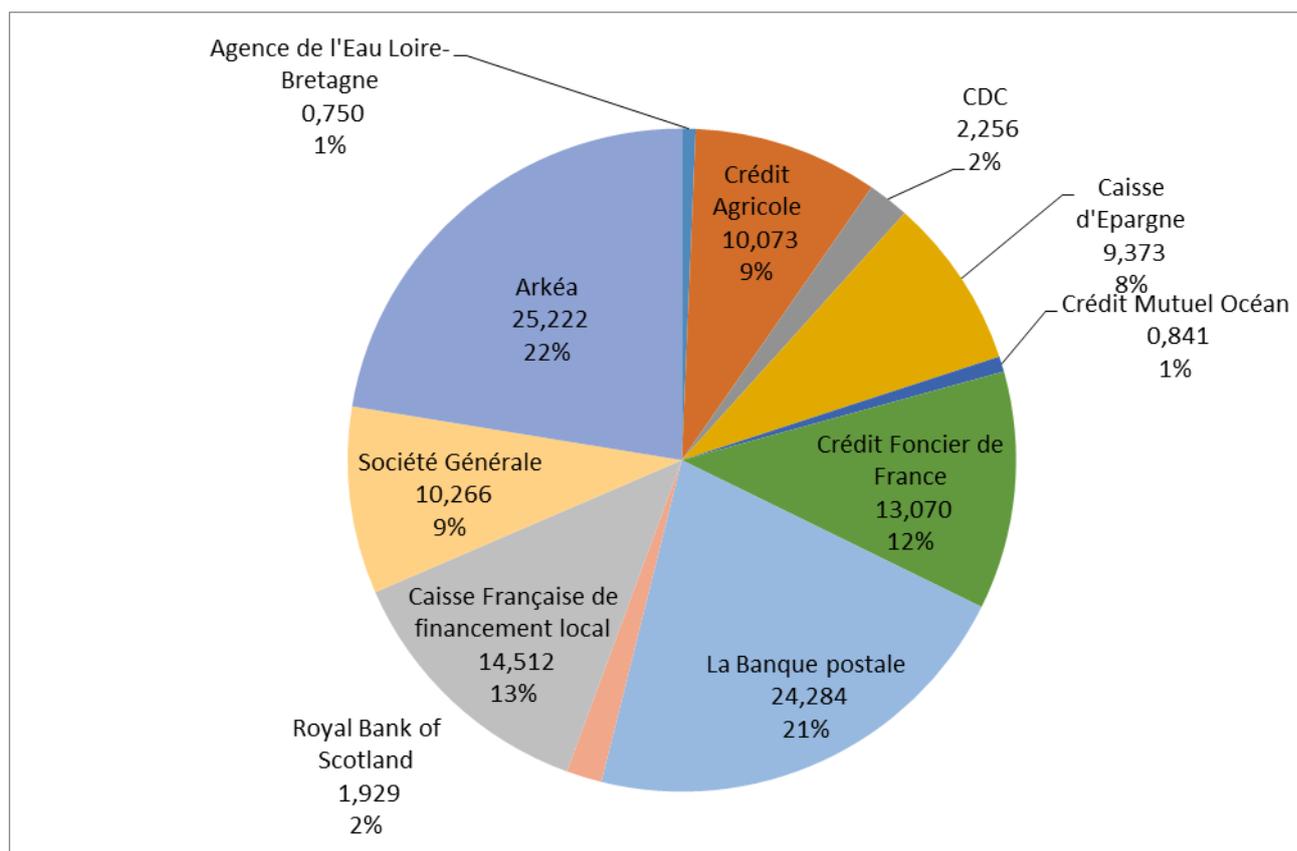
Typologie des taux du stock de dette	31/12/2022	31/12/2023
FIXE	92,26%	92,93%
VARIABLE	3,53%	2,90%
STRUCT. SIMPL	4,22%	4,17%

*Taux structuré simple : une seule variable sert à définir le taux*

*Taux structuré complexe : plusieurs variables servent conjointement à définir le taux*

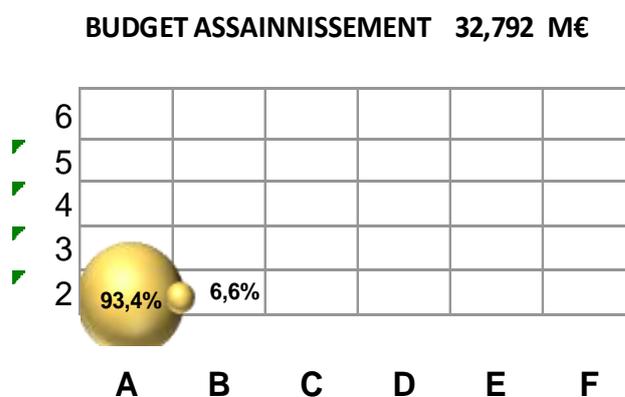
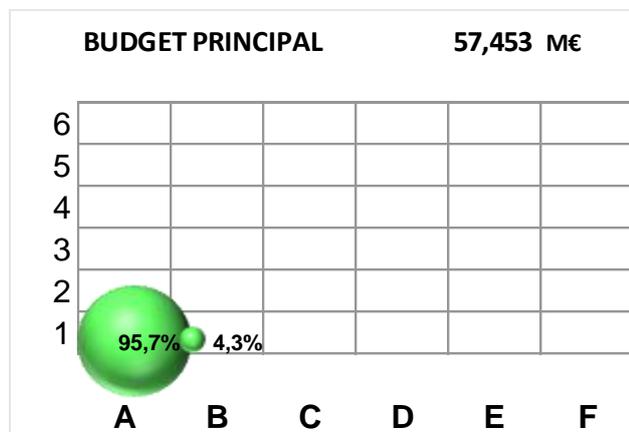
⇒ **Répartition de la dette par prêteur :**

La CAN dispose d'un stock de dette (tous budgets confondus) au 31/12/2023 plutôt diversifié avec 11 prêteurs.



⇒ La gestion du risque :

Selon la grille Gissler, l'Agglomération du niortais détient un stock de dette classifié à risque faible.



- **Le risque de structure** : classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Echelle de la structure d'un prêt : Taux fixe, variable, structuré simple ou complexe (effet multiplicateur).
- **Le risque sous-jacent** : classement de 1 (risque faible) à 6 (risque élevé) concerne les marchés interbancaires ou encore des indices hors ou dans la zone euro. Ex : Euribor, CMS GBP, LIBOR

**5.3. Les engagements de la CAN**

⇒ Avec un stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 128,692M€, les remboursements d'emprunts sont :

Engagements 2024	Principal	Assainissement	Eau	ZAE*
Amortissements prévus	4,230M€	2,270M€	1,355M€	3,795M€
Intérêts prévus	1,316M€	1,300M€	0,400M€	0,041M€
Taux moyens au 31/12/2023	2,12%	3,91%	2,79%	0,48%

\* Emprunt in fine sur 5 ans

⇒ **Les garanties d'emprunt :**

La CAN garantit entièrement 181 lignes de contrats de prêt concernant 3 domaines d'action :

- **La construction et la réhabilitation de logements sociaux**
- **La construction de la résidence universitaire située 7, rue du Galuchet 79000 Niort.**
- **La plateforme Niort terminal**

Les garanties accordées par la CAN se répartissent comme suit selon les opérateurs :

Bénéficiaires	Objet de la garantie	Garanties d'emprunt Mt initial (M€)	Capital mobilisé (M€) au 31/12/23	Capital restant dû (M€) au 31/12/2023
3F IAA	Logements sociaux	24,812	23,965	23,399
SEMIE	Résidence universitaire	2,700	2,724	2,243
	Logements sociaux	10,398	6,575	6,219
DSH	Logements sociaux	30,872	27,913	24,534
SOLIHA	Logements sociaux	0,110	0,110	0,103
SMO Niort terminal	Niort terminal	4,161	4,161	3,829
SLP UNITRI	Tri et traitement des déchets	16,500	0,000	0,000
<b>Total général</b>		<b>89,553</b>	<b>65,448</b>	<b>60,326</b>

⇒ **Les participations en capital :**

Budgets	Organismes	Objets	Capital détenu
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	En cours de liquidation	75 000 €
	Elan coopératif niortais	En cours de liquidation	2 000 €
	SAEML Niort Terminal promotion	En cours de liquidation	2 359 900 €
	SEMIE	Société d'économie mixte en charge d'opérations d'aménagement, de constructions d'immeubles à vocation d'habitation ou d'activités économiques	354 000 €
	SCIC La conciergerie	Société coopérative d'intérêt collectif permettant de regrouper, au sein d'un tiers-lieux sur la commune d'équilibre d'Echiré, à la fois des services au public et des services marchands essentiels à la population et aux entreprises locales	5 000 €
	AFL - Agence France Locale	Société publique spécialisée exclusivement sur les prêts aux collectivités membres	191 400 €
	SPL Unitri	Société ayant pour objet la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction, l'exploitation, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service.	126 558 €
Transports	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
Eau potable	SPL de la Touche-Poupard	Société spécialisée dans le secteur d'activité du captage, du traitement et de la distribution d'eau.	9 020 €

## 6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette partie est consacrée à la structure des effectifs, aux éléments de la rémunération, à la durée effective du temps de travail, ainsi qu'à l'évolution de la masse salariale.

### 6.1. La structure et l'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs suit l'élargissement des compétences, les processus de mutualisation et le renforcement des missions.

Entre 2021 et 2022, l'évolution des effectifs est stable (+4) ; certains postes ayant été vacants suite à des recrutements infructueux.

L'année 2023 a connu une évolution des effectifs notamment suite à la mise en place de services communs : secrétariat de Direction Générale (+4 agents) et Direction du pilotage et de la transformation publique (+4 agents).

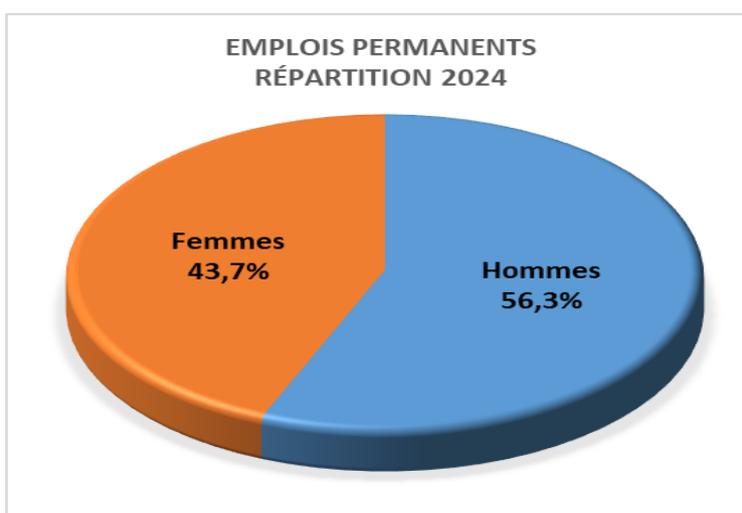
L'année 2024 sera principalement marquée par la création d'un nouveau service commun : la Direction mutualisée des Ressources Humaines (+41 agents).

Les tableaux suivants présentent une répartition des effectifs sur des emplois permanents :

#### ⇒ Répartition hommes/femmes :

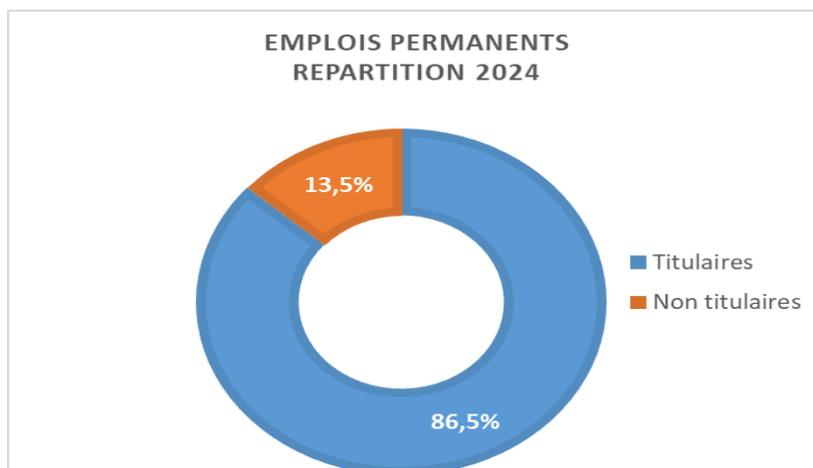
Nombre d'agents	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prév	OB 2024
Hommes	436	438	442	446	450
Femmes	298	300	308	312	349
<b>Nombre d'agents</b>	<b>734</b>	<b>738</b>	<b>750</b>	<b>758</b>	<b>799*</b>
<i>Evol en %</i>		<i>-0,8%</i>	<i>+1,6%</i>	<i>+1,1%</i>	<i>+5,4%</i>

*\*Le nombre d'agents ne comprend pas 38 postes vacants prévus au budget 2024 mais non encore pourvus*



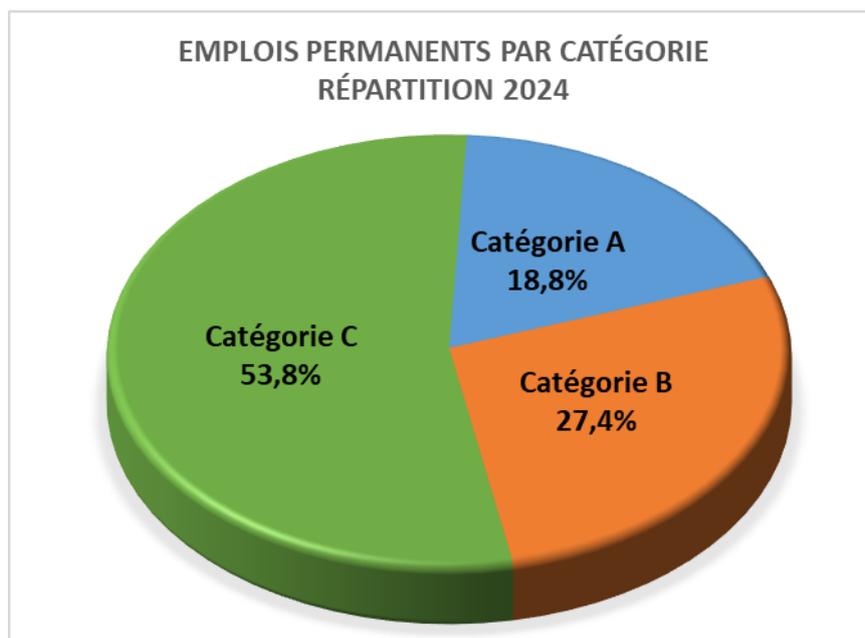
⇒ Répartition titulaires/non titulaires :

Nombre d'agents	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prév	OB 2024
Titulaires	669	669	679	659	691
Non titulaires	65	69	71	99	108
<b>Nombre d'agents</b>	<b>734</b>	<b>738</b>	<b>750</b>	<b>758</b>	<b>799</b>



⇒ Répartition par catégorie :

Nombre d'agents	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prév	OB 2024
Catégorie A	143	142	148	140	150
Catégorie B	189	199	204	201	219
Catégorie C	402	397	398	417	430
<b>Nombre d'agents</b>	<b>734</b>	<b>738</b>	<b>750</b>	<b>758</b>	<b>799</b>



## 6.2. Régime indemnitaire

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 complété par le décret 2020-182 du 27/02/2020 instituait pour les fonctionnaires de l'État un nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce régime a été mis en place à la CAN en 2019 pour la plupart des fonctionnaires avec une déclinaison en groupe de fonctions qui prennent appui sur les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, en analysant les postes et leur correspondance en niveaux de grades.

En 2023, après 4 années de mise en place du RIFSEEP, une phase de bilan et de diagnostic est en cours de réalisation afin de répondre à la clause de renégociation des textes en vigueur. Une prime de pouvoir d'achat est également instituée par décret du 15 novembre 2023 et est intégrée dans la réflexion en cours.

## 6.3. Durée effective du temps de travail

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services et se décomposent en trois scénarios adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers et de permanence du service public selon les services publics dispensés :

- ✓ Semaine à 35 heures sur 5 jours de travail soit 7h par jour
- ✓ Semaine à 38 heures sur 5 jours de travail soit 7h 36 par jour
- ✓ Semaine à 40 heures sur 5 jours de travail soit 8h par jour

La loi du 8 août 2019 N°2019-828 de transformation de la fonction publique prévoit dans son article 47 une obligation de mise en conformité avec les textes en matière de gestion du temps de travail soit l'application des 1607h. Ainsi tous les régimes dérogatoires antérieurement en place ont cessé leurs effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 6.4. L'évolution de la masse salariale

Comme présenté précédemment, l'élargissement des compétences, le renforcement de nos missions ainsi que les nouvelles mesures statutaires constituent les principales raisons de l'évolution des dépenses.

En 2022, de nombreuses mesures règlementaires et statutaires sont venues impacter la masse salariale : réforme des catégories C, trois hausses successives du SMIC et la hausse du point d'indice de +3,5%.

L'année 2023 a été marquée aussi par deux nouvelles augmentations du SMIC : +1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et +2,2% au 1<sup>er</sup> mai 2023. Par ailleurs, le décret n° 2023-519 du 28/06/2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation a mis en place de nouvelles mesures :

- La hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+0,237 M€)
- Une revalorisation des grilles indiciaires de 1 à 9 points pour les plus bas salaires des catégories C et B à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+0,025 M€)
- La reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour l'année 2023 (+0,037M€)
- L'augmentation de 50 % à 75 % de la prise en charge des frais de transports à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 (+0,001M€).

En 2024, la masse salariale sera impactée par l'effet année pleine des mesures réglementaires adoptées en cours d'année 2023 (+0,529 M€) et par de nouvelles mesures réglementaires applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- La revalorisation de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents publics (+0,412M€)
- L'augmentation de 1 point de la part patronale des cotisations CNRACL (+0,175M€)

Également, la masse salariale 2024 connaîtra la création d'un nouveau service commun : la Direction mutualisée des Ressources Humaines (+1,940M€), compensée intégralement par un prélèvement sur l'attribution de compensation de la Ville de Niort.

Enfin, la création de la SPL Eau Potable en cours d'année, entraînant le transfert de 77 agents vers cette nouvelle entité, générera un ajustement de la masse salariale du budget annexe en raison du basculement dans la SPL des agents concernés par le contrat de prestation (intégration des crédits au chapitre 011 au lieu du 012). Le suivi des agents détachés vers la SPL continuera à être assuré par la DRH CAN.

Répartition de la masse salariale tous budgets en M€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prév	OB 2024	Evol OB/BP
Traitement de base brut	20,585	22,055	22,673	22,304	25,781	+13,7%
Régime indemnitaire	5,524	5,572	5,747	5,757	6,329	+10,1%
Nouvelle bonification indiciaire	0,170	0,177	0,183	0,192	0,204	+11,3%
Heures supplémentaires	0,148	0,194	0,180	0,209	0,148	-18,0%
Cotisations patronales	10,203	9,913	11,688	11,390	13,587	+16,2%
<b>Total Dépenses brutes</b>	<b>36,630</b>	<b>37,911</b>	<b>40,471</b>	<b>39,852</b>	<b>46,049</b>	<b>+13,8%</b>
<i>Evol en %</i>	<i>+5,1%</i>	<i>+3,5%</i>	<i>+6,0%</i>	<i>+5,1%</i>	<i>+13,8%</i>	
Rembt mutualisation (facturation des rebmt de frais)	1,910					
Rembt mutualisation (prélèvement sur AC)		1,933	2,858	2,748	5,164	+80,7%
Autres remb des dépenses de personnel	0,398	0,407	0,167	0,175	0,341	+104,3%
<b>Recettes</b>	<b>2,308</b>	<b>2,340</b>	<b>3,025</b>	<b>2,923</b>	<b>5,504</b>	<b>+82,0%</b>
<b>Total dépenses nettes</b>	<b>34,322</b>	<b>35,570</b>	<b>37,446</b>	<b>36,929</b>	<b>40,545</b>	<b>+8,3%</b>
<i>Evol en %</i>	<i>+6,0%</i>	<i>+3,6%</i>	<i>+5,8%</i>	<i>+3,8%</i>	<i>+8,3%</i>	

# niort agglo

## Agglomération du Niortais

**Communauté d'Agglomération du Niortais**

140 rue des Equarts – CS 28770 – 79027 Niort Cedex – tél. 05 17 38 79 00

Courriel : [agglo@agglo-niort.fr](mailto:agglo@agglo-niort.fr) – [www.niortagglo.fr](http://www.niortagglo.fr)